CRAISST

CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE
DU 1ER AU 8 OCTOBRE 2017

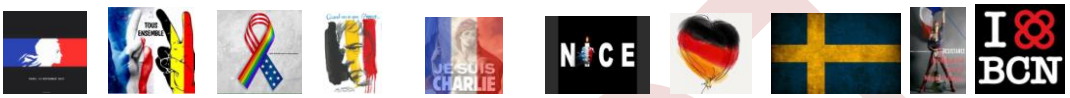

- Le patronat n'existe pas…
- Emmanuel Macron aime bien le "bordel" de la "destruction créatrice", pas celui des ouvriers
- Pôle emploi - 297 emplois , et le service civique pour remplacer les contrats aidés
- L'économie est-elle une science ?
- Sécurisation des relations de travail : ce que disent les ordonnances
- Les chômeurs ont-ils les bonnes qualifications pour retrouver un emploi ?
- Le décret sur les revalorisations des indemnités de licenciement est paru
- Le sentiment de déclassement existe mais est minoritaire au sein de la population
- La transparence, un exercice complexe
- Refonder le PS sur la condamnation du «libéralisme» macronien: un projet raisonnable?
- Trois défis pour l'économie allemande
- Le contrôle d'identité en état d'urgence
- SCIENCES ET PROGRÈS : UN PROJET JAURÉSIEN ?
- LA (RE)CONQUÊTE DES CATÉGORIES POPULAIRES, HORIZON DES PARTIS D'OPPOSITION
- petit-guide-bobards LOI TRAVAIL XXL

Le patronat n'existe pas...

par Danielle Kaisergruber - 02 Octobre 2017

Qu'est-ce qu'une entreprise ? Le terrain d'une lutte éternelle entre « un » patron et « des salariés » ? Une aventure collective ? Une communauté professionnelle ? Un moyen de « gagner de l'argent » pour les chefs d'entreprise ? Le droit ne connaît pas la notion d'entreprise, mais seulement celle de « société commerciale », le Code du travail ne connaît que la notion d'employeur... Le livre *Patrons en France* sous la direction de Michel Offerlé apporte des réponses. Danielle Kaisergruber l'a lu pour *Metis*.

Ce livre est le résultat de longues enquêtes de sociologues et d'un séminaire de recherche à l'ENS-Paris I. C'est une démarche assez inédite, tant les sociologues (et surtout les sociologues du travail) ont l'habitude d'étudier les salariés et pas les patrons : « Parler entrepreneurs et entreprises dans certains milieux universitaires vaut test projectif » (!) écrit Michel Offerlé en introduction.

C'est un livre passionnant, et qui plus est, très agréable à lire. Déjà parce rien dans la conception de l'ouvrage n'oblige à le lire d'un bout à l'autre, on peut « picorer » dans les différents portraits selon que l'on s'intéresse aux (quelques) grandes figures du CAC 40, aux créateurs de startup, ou aux boulangers et libraires... Chacune de ces figures plurielles de patrons est rendue très vivante par un double portrait : un « portrait sociologique » enrichi des apports d'autres travaux, ou de quelques données statistiques qui lui donnent du relief, et un « portrait live » avec une retranscription des entretiens eux-mêmes. Au fil de la lecture, on fait connaissance - un peu comme si on les avait interviewés soi-même - avec Younès, un Kabyle qui a déjà deux restaurants et s'apprête à en ouvrir un troisième, avec un ancien haut fonctionnaire devenu banquier ou un franchisé MacDo devenu une figure du développement économique local dans une région rurale de l'ouest de la France. Autant que des portraits, ce sont des parcours et des aventures humaines.

Avant de « picorer » dans les différents portraits, je vous livre quelques-unes des leçons que j'en ai retenues :

• le patronat n'existe pas - sauf dans nos têtes et dans ses représentations institutionnelles : MEDEF, CCI, CPME et autres organisations professionnelles qui ne sont pas si représentatives que ça -, comme le montrent les dernières élections de représentativité ;

• 2) la diversité concerne tous les aspects : les études suivies ou l'absence d'études, les emplois du temps, les rémunérations (un nombre non négligeable de ces « patrons » se paient au SMIC) ;

• 3) il y a un monde entre « un entrepreneur » et un « patron » ;

• 4) les diplômes qui jouent toujours un rôle considérable dans notre beau pays ont moins d'importance pour devenir patron que pour être salarié !

Alors qu'est-ce qui les rassemble ? « Travailler pour soi » et la liberté que cela donne tout en vous prenant tout votre temps ? Créer des choses ? « Je fais vivre treize personnes, c'est une certaine satisfaction ». La reconnaissance sociale ? La passion : « c'est un métier-passion » dit une libraire à Montparnasse. La disponibilité ? La confusion vie familiale et vie professionnelle ? Ou le fait d'être employeur et donc d'avoir affaire au Code du travail ?

Le modèle professionnel

L'entreprise de Rolande Lavau dans l'Aisne compte treize ingénieurs et techniciens. Universitaire à l'UTC Compiègne, elle l'a créée en 2011, elle la vit « comme une extension de son travail d'universitaire, mais en plus concret et dynamique, et comme une extension de sa propre maisonnée ». Le moteur n'a pas été l'argent et d'ailleurs la différence de salaire avec « ses » employés est faible. Leur travail ? Des mesures techniques de la qualité de l'air. C'est un monde de professionnels qui aiment leur métier dans lequel les compétences techniques de la « patronne » sont les mêmes que celles des salariés. Mais elle y passe « 10-12 heures par jour et y pense le week-end »... Elle va à l'UIMM pour « rencontrer du monde »...

Dans le Tarn, le Bureau d'études techniques pour le bâtiment de Michel Rigal, dessinateur issu d'une famille d'ouvriers compte dix personnes et un autre établissement à Albi. Il s'est formé à l'AFPA. Ses ressources : les réseaux locaux (la CPME et le MEDEF ne correspondant aux attentes professionnelles de l'entreprise, il est membre de l'Association Professionnelle de l'ingénierie dans la région), les compétences, la fidélisation des clients, la prudence : des salaires sont dans la moyenne basse, mais avec un partage des dividendes en fin d'année. À la question « qu'est-ce qu'un chef d'entreprise », il répond : « Quelqu'un qui aime son travail, mais un homme seul ne fait pas marcher une entreprise... c'est une somme de travail en commun, une équipe ».

Certaines entreprises d'artisanat fonctionnent sur ce modèle que j'appelle « professionnel » : ainsi ce carreleur moins attiré par la gestion (« la paperasse : on en fait le moins possible ») que par l'exercice de son métier. Ou bien cet atelier de tapisserie (huit personnes) qui travaille pour le Mobilier National et auquel un ancien élève de l'École du Louvre qui voulait devenir commissaire-priseur a consacré sa vie.

Gagner de l'argent est rarement le but lorsque prédomine la logique métier. Le patron (ou la patronne) a les mêmes compétences techniques que les salariés, mais assume la gestion et souvent le commercial.

La création d'entreprises comme reconversion professionnelle ou comme nouveau métier

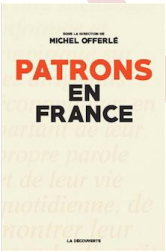

Depuis longtemps, des mesures publiques encouragent la création d'entreprises pour des demandeurs d'emploi, des jeunes qui n'ont pas trouvé d'emploi. Les grandes entreprises pratiquent l'essaimage et les aides à la création d'entreprises sont une rubrique obligée de tout plan social. Ça ne marche pas toujours. Ainsi ce salarié ancien technicien qui a été parmi les 5 % des Molex (une usine des Pyrénées qui a fermé) à créer « son propre emploi » : « Il évaluait sa rémunération à 18 000 ou 20 000 euros pour les trois premières années d'activité. Il n'a déclaré que 2000 euros depuis l'ouverture de son activité de « réparateur et vendeur de matériels d'entretiens de parcs et jardins ».

D'autres créent des entreprises en fin de carrière, soit pour assurer l'avenir des enfants, soit pour réaliser un projet mûri de longue date. Mais créer une entreprise et « se mettre à son compte », ce n'est pas la même aventure, nombreux sont ceux qui « se mettent à leur compte » ou se mettent « en libéral » pour gérer un dernier morceau de leur parcours professionnel.

Il y a aussi des parcours d'entreprises : ainsi ce couple venu du secteur du bâtiment où ils ont dû déposer le bilan de leur entreprise : « Moi quand j'ai fourgué mes entreprises du BTP, je ne voulais plus de personnel salarié ». Ils ont alors créé une agence immobilière (faible exigence en capital) qui ne travaille qu'avec des indépendants : c'est beaucoup de travail, surtout le samedi et le dimanche, car c'est là que les gens sont

libres pour visiter des biens, mais ils sont très satisfaits et heureux des interactions avec les clients. Métier de curiosité dans lequel il faut chercher à rassurer les gens : « le vendeur a peur de ne pas vendre assez cher et l'acheteur a peur d'acheter trop cher » !

Anciens et nouveaux indépendants

Notre système statistique confond allégrement chefs d'entreprises, artisans et commerçants, indépendants et grands patrons salariés. On y voit cependant la lente transformation des indépendants : moins de commerçants et artisans, davantage de femmes et surtout de plus en plus de diplômés du supérieur. Une très faible part d'étrangers ou de venus d'autres pays, sauf dans le petit commerce et le petit artisanat où leur proportion monte à 15 %.

Une « indépendante new age » : Anna travaille dans un espace de *co-working*, elle se définit comme une « thinker » travaillant dans « l'intellectualo-business » (sic), elle fait du « think tank et du do-tank » (?), vend des articles et des idées à des sites, en attend beaucoup de rentrées, mais utilise habilement les « allocations de Pôle emploi »...

Une gérante de librairie indépendante à Montmartre : le mot indépendant n'a pas ici le même sens, il s'agit d'un commerce indépendant des grands réseaux de vente de livres : la FNAC, Amazon maintenant... Une personne payée au SMIC + un « demi-salarié » pour les week-ends. « Un métier-passion », « On y pense tout le temps ». En fait c'est aussi une reconversion professionnelle « de cœur », elle était avant dans le marketing et la communication chez Apple et a repris (continué) la librairie de son père. En somme un exemple de l*a révolte des premiers de la classe*, selon le titre du livre de Jean-Laurent Cassely.

L'entrepreneuriat « ethnique »

Un entrepreneur en banlieue : au sein d'une famille de travailleurs immigrés marocains. C'est toute la famille (au sens élargi !) qui est dans une démarche entrepreneuriale et business avec plusieurs sociétés de BTP comptant 3 000 salariés au total, le père est responsable de site chez Véolia. Mehdi Saber est « entrepreneur de tout » : rapide, super-actif, « freestyle » comme il le dit lui-même, il dirige des « boîtes », a créé une pépinière d'entreprises, est administrateur de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes, du Collège voisin, de l'Agence de développement économique... C'est un homme d'initiatives, de réseau, qui mobilise en permanence toutes ses ressources et aime les faire interagir : « pas le temps d'aller au MEDEF ou à la CPME » : « pour moi c'est comme un loisir, tout m'intéresse ! ».

Younès est autodidacte. Il a commencé à faire l'entrepreneur en achetant à quarante ans le restaurant dans lequel il travaillait sur la base de ressources mobilisées par la famille : « C'était difficile au début parce que je n'ai pas gagné d'argent pendant cinq ou six ans parce que je remboursais mes amis, ma famille ». Depuis l'achat d'un deuxième restaurant - italien « pas pizzeria » -, il se sent pleinement restaurateur : un café « c'est tenir un lieu public ». Il ne parle pas de ses salariés, trois ou quatre, mais ce qui compte c'est ses rapports permanents avec « ses clients » qui forment la trame de sa vie sociale.

Et les grands patrons ?

Au fil du livre déjà une réflexion que l'on retrouve souvent : les petits patrons, les indépendants se méfient autant (si ce n'est plus) des grands patrons que les ouvriers et employés, voire les détestent...

Parmi la galerie de portraits, ce sont pour une part ceux dont le nom est en clair : Jean-Louis Beffa longtemps patron du groupe industriel et de services Saint-Gobain, ou Françoise Gris, PDG de ManPower (au moment de l'enquête) après une carrière américaine chez IBM.

Jean-Louis Beffa est le prototype des élites à la française : Polytechnique, le Corps des Mines, la direction d'un grand groupe, et en même temps une influence politique certaine auprès de nombreux dirigeants politiques (« visiteur du soir » de plusieurs Présidents ou Premiers ministres), la participation à des think tanks (la création par exemple de la Fondation Saint-Simon, son travail commun avec Robert Boyer, l'un des économistes français de l'école de la régulation, dans le Centre Cournot). Une vision de l'entreprise « comme une institution », plus proche de la conception allemande que de la conception française. À ce niveau-là être patron c'est assimiler et traiter des informations, des analyses, et beaucoup de chiffres. Et c'est avoir de l'influence.

Françoise Gris, une des rares femmes à avoir dirigé une très grande entreprise : Manpower après IBM France où elle avait commencé comme ingénieur commercial. Ses filles disent d'elle qu'elle est « naturellement féministe », mais elle préfère considérer la différence comme une ressource.

Et l'argent dans tout ça ?

Des *success stories*, il y en a aussi. « Parti de rien », selon l'expression consacrée, François Pigeau est responsable de trois restaurants McDonald's dans l'ouest de la France. Il est aussi au Comité de direction de la structure départementale du MEDEF, élu au Tribunal de commerce, Trésorier du Centre socioculturel de sa ville. Issu d'une famille qu'il définit lui-même comme « peu éduquée », il a fait une formation en climatisation aux États-Unis, a travaillé au Nigéria comme responsable d'une entreprise de climatisation avant de découvrir le système de franchise de MacDonald's à 44 ans. Son truc ? Les réseaux locaux, mais sans qu'il en ait véritablement besoin pour son entreprise qui marche bien sans cela. « La religion du travail » dans un emploi du temps qui ne distingue pas vie professionnelle et vie familiale. Une passion pour le management des hommes (il a fait partie de l'APM - Association pour le Progrès du Management créée par Pierre Bellon, le fondateur de Sodexo). Une adhésion sans faille aux valeurs des « vendeurs de frites » avec lesquels il fait chaque été de la moto en Corse. Plusieurs résidences secondaires. Une belle réussite économique, mais surtout une forme de notabilité locale qui lui plaît et lui apporte la reconnaissance.

Joël Dumez a passé un CAP de boulanger : il est aujourd'hui le patron d'une grande chaîne de magasins et l'une des cinq-cents premières fortunes françaises. Exerçant différents métiers, il se voyait toujours refuser des promotions à cause de son absence de diplôme... D'où l'achat d'un premier magasin, puis de cinq, puis... Son bureau est toujours ouvert aux syndicalistes avec lesquels il cultive une complicité d'origine populaire, ce qui ne l'empêche pas de dire : « ce n'est qu'en faisant marner les ouvriers qu'une entreprise peut réussir ». Son credo : le travail, apprendre dans le travail. Sa fierté : avoir osé poser une question à Jean Tirole lors d'une conférence du Mouvement des Entreprises de taille intermédiaire !

Pour avoir tous les portraits, lisez le livre. Il y en a trente-six !

Quelques remarques complémentaires :

- Travailler en famille est beaucoup plus répandu qu'on ne le croit généralement. Et souvent même s'il n'y a pas travail en famille (ou direction d'une entreprise en couple comme dans l'entreprise de transport des Macion, 90 salariés), la famille a un rôle déterminant comme ressource économique, culturelle, de réseau et d'appui. Une étude récente montre que les ETI qui réussissent le mieux sont des entreprises familiales.
- Le brouillage des frontières entre la vie professionnelle et la vie privée est constant, parfois problématique, mais souvent heureux. Dans de très nombreuses petites et moyennes entreprises, la figure de « la femme du patron » est déterminante.
- Le local, le territoire joue un rôle déterminant : c'est à ce niveau-là que les petites entreprises, ou les établissements de grandes entreprises, trouvent des ressources, construisent des réseaux, fidélisent des clients. Beaucoup de patrons s'investissent d'une manière ou d'une autre dans le local, quartiers de banlieue, institutions professionnelles, dispositifs publics d'insertion, lycées professionnels...

- Le rapport des patrons aux salariés ne tenait pas une grande place dans les questions posées et n'était visiblement pas dans les objectifs de la recherche. Mais on sent une grande diversité de configurations depuis le modèle professionnel d'une entreprise composée de « pairs », le respect des règles du jeu et des personnes du « patron catholique » ou de certaines entreprises familiales, jusqu'à celui qui fait « marner » ses ouvriers, mais nourrit une grande complicité avec eux.
- La plupart des patrons présentés (l'échantillon n'a pas vocation à être représentatif, mais significatif) partagent une grande méfiance vis-à-vis des politiques, de la finance et des grandes entreprises mondialisées.
- D'une certaine manière être patron, c'est surtout ne pas être salarié : certains d'entre eux sont « a-typiques » voire même franchement « déviants ». C'est parce que l'on a le caractère indépendant, ou tout simplement parce que l'on a du caractère que l'on crée son business. Ou parce que l'on a eu un parcours bizarre.
- L'entrepreneur n'est pas qu'un *homo economicus* et nombre de chefs d'entreprises n'agissent pas que dans une logique capitaliste.

Pour conclure, nos technocrates de tout poil seraient bien avisés de lire ce livre et de mettre régulièrement un « s » au mot patron, pour ne pas parler des représentants pas toujours représentatifs ou des grands hâbleurs de foule manifestantes.

Emmanuel Macron aime bien le "bordel" de la "destruction créatrice", pas celui des ouvriers

5/10/2017

Interview d'Eric Heyer, le beau gosse de l'OFCE :

"Dans la logique de pensée d'Emmanuel Macron, celle de la destruction créatrice, il y a l'dée que les fermetures d'usines ne sont pas si graves, car un nouveau monde émerge, et il faut lever toutes les barrières.

Pour lui, plutôt que de "foutre le bordel", les travailleurs doivent s'y préparer, et l'Etat a un rôle à jouer pour leur permettre de s'adapter aux métiers d'avenir."

Si on était au plein-emploi, on pourrait éventuellement discuter de cette thèse et des garanties apportées à ceux qui perdent leur emploi.

Mais oser défendre cette thèse alors qu'il manque des millions d'emplois (difficile de dire combien : 3 ? 5 ? Plus ?), c'est honteux.

Disons qu'il y a la "flexibilité heureuse", celle des gens brillants comme Emmanuel Macron qui font des aller-retours entre le public et le privé - sans qu'il soit sûr que leurs activités très bien rémunérées soient véritablement utiles pour la société - et puis la "flexibilité subie", autrement dit la "précarité" de millions d'ouvriers qui subissent les fermetures d'usines, et à qui on demande gentiment de se recycler dans tout autre chose ou d'aller travailler à des dizaines (quand ce n'est pas des centaines) de kilomètres de chez eux.

Or tout ça n'est pas simple, pas simple. Comme l'expliquait très bien l'ami Emmanuel Lechypre sur la fameuse chaîne marxiste BFM ce soir, déménager coûte cher, et pose des tas de questions : où va travailler le ou la conjoint-e ? Qui gardera les enfants, quand les grands parents seront désormais trop loin ? Comment vivre loin de sa famille et de ses enfants ?

Et il ajoutait, fait intéressant et que j'ignorais, que les Français sont plus mobiles que les Anglais, les Allemands, les Espagnols et les Italiens - mais moins que les Américains.

Ah, c'est donc ça, l'horizon de Macron, *the American dream* et sa violence à outrance, son épidémie d'obésité, ses inégalités abyssales, sa pauvreté endémique, ses pollutions démultipliées... Mais qu'attend-on pour les imiter ?

Pôle emploi - 297 emplois , et le service civique pour remplacer les contrats saidés

- 06/10/2017

La confirmation de la **suppression de 297 emplois** à Pôle emploi dans le Projet de Loi de Finances 2018 (voir Baisse des effectifs à Pôle emploi : quelques centaines ou plus ?, Confirmation de la suppression de plusieurs centaines d'emploi à Pôle emploi et Pôle emploi : inscrits en hausse et 300 emplois en moins !), alors que le nombre d'inscrits à l'institution continue pourtant de croitre (voir Presque 100 000 inscrits supplémentaires à Pôle emploi depuis l'arrivée à la présidence d'Emmanuel Macron) suscite, comme on pouvait s'y attendre, une forte protestation des organisations syndicales, accentuée par l'annonce de la direction d'une augmentation des salaires limitée à 0,5 % pour l'année 2017.

Le SNU, la CFE-CGC, la CGT, la CLL, FO, SUD le STC et l'UNSA appellent dans un texte commun à la grève et à la manifestation pour la défense des services publics le 10 octobre prochain

Dans son compte-rendu de la rencontre avec le Directeur général, la CFE-CGC mentionne une réponse de celui-ci qui ne peut qu'interroger : en effet, interrogés sur le fin des contrats aidés (voir Contrats aidés : pour Pôle emploi, la double peine, plus de travail, moins de personnel) il répond en affirmant que l'institution prendra des jeunes en service civique, ce qui ne peut qu'étonner : que le responsable de la principale institution publique en matière d'emploi affirme qu'il va remplacer des emplois par des services civiques, c'est à la fois contraire à la loi, et une déviance totale de ce qui fonde le service civique (voir En en faisant explicitement une alternative aux contrats aidés, le gouvernement dénature le Service civique au mépris de la loi), mais en phase avec une aspiration déjà ancienne (voir Dès 2012, un rapport proposait que le Service civique compense le manque de ressources de Pôle emploi)

Alors que la **CFE-CGC**, de plus en plus en rupture avec le "front réformiste", ce qui peut poser dans d'autres termes la question de l'opposition majoritaire (voir Les syndicats dits contestataires ne peuvent plus faire jouer leur droit d'opposition à Pôle emploi) et l'UNSA participent à l'appel, de façon étonnante, la CFDT n'appelle pas à la grève arguant dans son argumentaireque " ***nos revendications spécifiques sur NOTRE avenir et NOS emplois seront noyées*** " dans un mouvement concernant la fonction publique

Cette journée sera en tous cas un test pour le degré de mobilisation des salariés dans une institution qui va être confrontée aux conséquences à venir des évolutions

- décidées, comme la **suppression des cotisations salariales**d'assurance chômage, ce qui pose la question du modèle économique fondé sur le versement à Pôle emploi de 10 % des cotisations collectées par l'UNEDIC
- annoncées comme l'accès à l'assurance chômage des **démissionnaires**et des **indépendants** qui ne peut qu'accroître la charge de travail de l'institution
- envisagées par certains comme certains présidents de région relançant le serpent de mer de la **régionalisation** de Pôle emploi
- avec toujours en arrière plan dans une perspective de **privatisation**, qui était dans le programme de l'actuel ministre de l'économie, Bruno Le Maire, lors des primaires de la droite, qui peut ressortir à tout moment (voir Bruno Le Maire veut à la fois privatiser et régionaliser Pôle emploi)

L'économie est-elle une science ?

- **CRINETZ** 05/10/2017

Il faut distinguer plusieurs niveaux de science.

D'abord le niveau descriptif.

La géologie commence par décrire les sols, la botanique les plantes, la zoologie les animaux, l'astronomie les astres ; et l'histoire raconte ce qu'il s'est passé. De ce point de vue, l'économie est une science descriptive comme les autres, qui décrit notamment les grandeurs macroéconomiques (qui ne sont pas des « données », mais des construits).

Puis l'organisation de la description, par exemple la classification. La géologie classe les sols et les roches, la botanique les plantes, la zoologie les animaux, l'astronomie les astres, l'histoire les périodes.

Mais il faut trouver un principe de classification. Et on commence à chercher des explications, des généalogies, des causalités ; des lois : comment les sols et les roches se sont–ils créés ? Y a-t-il une histoire évolutive des astres ? Des êtres vivants ?

Les sciences différent selon la nature des généalogies, des causalités, des lois qu'elles trouvent, ou croient trouver.

Parfois c'est une loi mathématique précise et déterministe : la loi de la gravitation.

Ou bien des statistiques stables permettent de définir des probabilités : l'actuariat.

Ou des règles seulement tendancielles : l'évolution du vivant.

Ou bien encore c'est d'une telle complexité que la description reste aussi complexe que la réalité : l'histoire, l'économie.

Pourtant, des économistes prétendront avoir trouvé au moins des lois partielles : la « loi » de l'offre et de la demande par exemple. Mais ces lois comportent autant d'exceptions que d'applications…

Bref, à ce stade, **l'économie n'est guère plus qu'une science descriptive**.

Parmi les économistes qui cherchent à dépasser le stade de la description, on peut distinguer les simplistes, les complexes et les théoriciens ambitieux.

Les simplistes se contentent de corrélations. Tel pays a pris telle mesure, et le chômage a diminué. Mais corrélation n'est pas raison, ni causalité. La majorité de ceux qui ont causé des accidents d'auto ont bu de l'eau avant de prendre le volant : il faudrait donc dissuader une telle pratique…

Les économistes complexes accumulent des équations dans des modèles mathématiques. Mais leurs équations ne sont pas des lois, et ne valent pas mieux que des corrélations. On pense à l'aphorisme de Valéry : « Tout ce qui est simple est faux, mais tout ce qui ne l'est pas est inutilisable. ». Mais ici ce qui est compliqué est faux aussi…

Certains théoriciens dérivent vers les mathématiques, la métaphysique, la politique… Ainsi les théories néoclassiques ou néolibérales recourent à des **hypothèses surréalistes comme celle des marchés parfaits**, supposant la connaissance de tous les événements à venir et sachant évaluer précisément leur valeur monétaire actuelle : c'est de la métaphysique. En plus, cette théorie doit être obéie au doigt et à l'œil, puisqu'elle prétend aboutir à un optimum : c'est de la politique. Et cette secte d'économistes, qui tient actuellement le haut du pavé, excommunie les hérétiques en les traitant de négationnistes, et veille à les interdire d'enseignement et de publications, du moins dans les enseignements et publications qui influencent les (futurs) dirigeants, et souvent y parvient.

Enfin, les sciences vraiment opérationnelles débouchent sur l'ingéniérie. La mécanique permet de faire des ponts et des moteurs. La botanique et la zoologie aident l'agriculture et l'élevage. La biologie permet des progrès en médecine.

Et l'économie ?

Les écoles s'affrontent. Les néoclassiques, les néo-keynésiens, les néolibéraux tendance Friedman ou tendance Hayek, les marxistes… Comme ils sont **inspirés par des idéologies**, ils sont écoutés par les politiques qui partagent leur idéologie. Ainsi, les politiciens néolibéraux puisent leurs arguments et leurs actions chez les économistes néolibéraux : mais ces actions ne valent guère mieux que les théories : pas grand-chose…

Sécurisation des relations de travail : ce que disent les ordonnances

mercredi 27 septembre 2017

Il s'agit du troisième bloc décidé par les ordonnances. Les modalités sont définies dans l'ordonnance 3 intitulée « Prévisibilité et sécurisation des relations de travail ». Derrière cette tête de chapitre se trouvent des sujets qui touchent de près la vie des employeurs et des salariés comme le plafonnement des indemnités aux prud'hommes, la hausse des indemnités légales de licenciement, la définition du périmètre pour évaluer les difficultés économiques d'une entreprise ou encore un code du travail numérique…

Voici donc les grandes orientations relatives à la sécurisation des relations de travail issues des ordonnances. Certaines seront complétées par des décrets futurs.

Sécuriser la rupture du contrat de travail

- **Le plafonnement du barème des dommages et intérêts aux prud'hommes est institué.**L'ordonnance prévoit que les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif seront plafonnées à 3 mois de salaire jusqu'à deux ans d'ancienneté, puis augmenteront progressivement jusqu'à 20 mois de salaire à partir de 30 ans d'ancienneté. Le plancher passe de six à trois mois de salaire au bout de deux ans de présence dans l'entreprise. En dessous de deux ans, il est d'un mois de salaire. Comme prévu, ce plafond sera cependant caduc en cas de plainte pour discrimination ou encore d'atteinte aux droits fondamentaux du salarié.
- **L'harmonisation des délais de recours est effective quel que soit le motif**. Le délai de recours aux prud'hommes passe de vingt-quatre mois aujourd'hui à douze mois.
- **Les indemnités légales de licenciement sont augmentées de 25 %.** Un décret devrait venir relever les niveaux de l'indemnisation en cas de licenciement, qui passerait de 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté à un quart de mois de salaire en dessous de 10 ans d'ancienneté et un tiers au-delà de 10 ans. Cet article prévoit de plus qu'un salarié licencié (hors faute grave ou lourde) bénéficiera d'une indemnité de licenciement dès lors qu'il comptera 8 mois d'ancienneté (contre 1 an précédemment).
- **Le refus de reconnaissance d'un accord collectif est sanctionné.** Le licenciement lors d'un refus d'accord collectif par le salarié ne se fera plus sous un régime apparenté à celui du licenciement économique et ouvrant droit au CSP. En contrepartie, son compte personnel de formation sera automatiquement crédité de cent heures supplémentaires.
- **Un document rappelant les droits et les obligations de chaque partie est mis en place.** Il s'agit d'accompagner les entreprises (surtout les TPE/PME) et les salariés au moment de la rupture du contrat de travail, sachant que les règles à respecter sont complexes. Ce document se présente sous la forme d'un CERFA.

Sécuriser les évolutions d'organisation des entreprises

- **Le périmètre mondial d'appréciation des difficultés économiques d'une entreprise change.**Désormais seule sa santé dans l'Hexagone fera foi.

- **Des licenciements collectifs à la carte sont institués.** L'ordonnance crée un dispositif de rupture conventionnelle collective. Aujourd'hui, ces ruptures à l'amiable et volontaires ne peuvent être conclues qu'individuellement entre un salarié et son employeur. Demain, par accord majoritaire, il sera possible de définir un cadre commun de départs volontaires, qui devra être homologué par l'administration.
- **La procédure de reclassement est revue.** L'obligation de proposer des offres de reclassement à l'étranger est supprimée.
- **La détermination des conditions de recours aux CDD et aux CTT est déterminée par une convention ou un accord de branche.** L'ordonnance 3 renvoie à la branche un certain nombre de dispositions relatives aux modalités d'exécution des CDD et des contrats de travail temporaires (CTT). Toutefois les cas légaux de recours à ces contrats restent inchangés et relèvent toujours de la loi.
- **Le recours au CDI de chantier ou d'opération est légalisé.** Le texte permet à tous les secteurs d'activité d'avoir recours au CDI de chantier ou d'opération à condition qu'un accord de branche étendu le prévoie.
- **Les accords collectifs permettant le travail de nuit sont sécurisés.** L'accord collectif qui institue le travail de nuit doit prévoir les justifications de son recours.

Sécuriser et adapter le droit pour le rendre accessible à tous

- **La mise en place d'un code du travail numérique est actée.** L'objectif est de moderniser l'application Légifrance pour permettre aux employeurs et aux salariés de disposer d'un moteur de recherche qui leur permette d'avoir des informations sur le thème qui les intéresse à la fois du point de vue de la loi mais aussi de la convention collective.
- **Le régime juridique du télétravail est modernisé et sécurisé.**

Sources

- http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/renforcement-dialogue-social/article/les-ordonnances
- http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/ordonnance_no_2017-1387_du_22_septembre_2017.pdf

Les chômeurs ont-ils les bonnes qualifications pour retrouver un emploi ?

samedi 30 septembre 2017

Globalement oui, si on en juge le travail réalisé par le Crédoc publié au mois d'août 2017. Même si le titre de l'étude laisse penser l'inverse, « La qualification des chômeurs pas toujours en phase avec les besoins des entreprises », les auteurs du texte affirment que « la structure de la population des personnes actives en recherche d'emploi et celle des besoins en main-d'œuvre exprimés par les employeurs sont le plus souvent similaires ». Toutefois cette affirmation n'est pas vraie pour certains métiers que l'étude met en exergue.

Des écarts entre besoins de main d'œuvre et qualifications des chômeurs

Si chez les cadres, agents de maîtrise et techniciens, professions intermédiaires, employés et ouvriers non-qualifiés, les besoins de main d'œuvre et les qualifications des chômeurs sont proportionnellement très proches, il n'en est pas de même pour deux catégories pour des raisons différentes. Les ouvriers qualifiés au chômage sont près de deux fois plus nombreux que la demande des entreprises. En effet ils représentent 22 4, des chômeurs alors que les besoins de main d'œuvre dans cette catégorie ne représentent que 12,1 % du total des besoins de main d'œuvre. C'est l'inverse pour les ouvriers agricoles qui ne sont que 2,1 % des chômeurs pour 12,4 % des besoins. Mais, dans ce secteur, les contrats saisonniers sont nombreux et le même chômeur peut être employé plusieurs fois. Par ailleurs, l'utilisation des travailleurs étrangers est souvent la règle.

Des métiers sous tension

Les employeurs déclarent rencontrer des difficultés de recrutement dans 32 % des projets d'embauche. Au-delà des effets de pénurie réelle d'emploi, cela peut être dû aussi au décalage entre les exigences des employeurs par rapport à la main d'œuvre disponible ou à des problèmes de mobilité insolubles pour les demandeurs d'emploi.

Ce pourcentage varie parfois de façon très importante suivant les métiers. Ainsi chez les cadres, il est difficile de recruter dans les métiers de la santé (médecins, pharmaciens, vétérinaires, etc.) et dans les métiers des technologies de l'information. La pénurie de main d'œuvre est aussi très importante dans le nord de la France et particulièrement en Île de France.

Dans les professions intermédiaires, il est difficile de recruter des commerciaux, des agents de maîtrise de la métallurgie, dans les métiers de l'hôtellerie et la restauration, de l'assurance, les professeurs d'école et le sport.

Chez les employés qui représentent le tiers des intentions de recrutement, les embauches sont globalement moins difficiles qu'ailleurs mais il existe tout de même des tensions dans certains métiers notamment ceux des services à la personne.

Les ouvriers qualifiés en difficulté

Reste la question des ouvriers qualifiés, trop nombreux par rapport aux propositions d'embauche. Dans certaines régions notamment dans le Grand Est et les Hauts de France, la part des personnes en recherche active d'emploi est plus deux fois supérieure à la part des projets d'embauche. Au moment où le gouvernement envisage une action forte de formation des chômeurs, il s'agit là d'un enjeu important pour aider cette population à retrouver un emploi.

Lien http://www.credoc.fr/pdf/4p/293.pdf

Le décret sur les revalorisations des indemnités de licenciement est paru

mercredi 4 octobre 2017

Premier décret après l'application dès le 23 septembre, jour de publication des ordonnances, des modifications concernant les contentieux salariaux (indemnités prudhommales, délai pour saisir les prud'hommes, lettre de licenciement, périmètre national d'évaluation des difficultés économiques de l'entreprise), et certainement dans une volonté de …balance,

Le décret n° 2017-1398 du 25 septembre 2017 portant revalorisation de l'indemnité légale de licenciement confirme les pourcentages attendus :

« « Art. R. 1234-2.-L'indemnité de licenciement ne peut être inférieure aux montants suivants :

« 1° Un quart de mois de salaire par année d'ancienneté pour les années jusqu'à dix ans ;

« 2° Un tiers de mois de salaire par année d'ancienneté pour les années à partir de dix ans ».

Et il est applicable depuis sa parution (26 septembre) :

« Le présent décret est applicable aux licenciements et mises à la retraite prononcés et aux ruptures conventionnelles conclues postérieurement à sa publication. »

Source

- https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035638382&categorieLien=id

Le sentiment de déclassement existe mais est minoritaire au sein de la population

mercredi 4 octobre 2017

Selon une étude de l'INSEE publiée récemment, 25 % des 30-59 ans estiment que le niveau ou le statut de leur profession est « plus bas » ou « bien plus bas » que celui de leur père, malgré une progression globale de l'emploi vers des métiers plus qualifiés. Au contraire, près de 36 % des personnes interrogées en 2014-2015 expriment un sentiment d'ascension sociale. L'origine sociale est déterminante, ainsi les employés et ouvriers représentent 60 % des personnes qui se sentent déclassées. Enfin, les sentiments de déclassement ou d'ascension sociale concernent, avec une intensité variable, tous les milieux sociaux.

Un sentiment tenace au sein de la population française

De nombreuses études l'attestent, les Français expriment souvent un sentiment de déclassement. C'est paradoxal car dans les dernières décennies notre économie a été marquée par une progression globale vers des métiers plus qualifiés. L'INSEE montre qu'en 2014-2015, 41 % des personnes de France métropolitaine âgées de 30 à 59 ans étaient cadres ou professions intermédiaires alors que ce n'était le cas que pour 29 % de leurs pères.

L'impact de la profession, du milieu d'origine et de la trajectoire sociale

Ces trois éléments expliquent ce ressenti mais le sentiment de déclassement varie toutefois fortement. Il est élevé chez les employés et ouvriers non qualifiés comme les ouvriers agricoles (45 % d'entre eux se sentent déclassés), moins élevé chez les employés et ouvriers qualifiés, comme ceux de l'industrie (21 %), ou encore les militaires, les policiers et les pompiers (17 %), Les conditions d'emploi jouent pour beaucoup dans le sentiment de déclassement.

S'il est minoritaire chez les cadres et assimilés, il en touche malgré tout environ un sur cinq (18 %). Il est particulièrement marqué chez les professionnels de l'information, des arts et des spectacles.

On l'a vu, près de 36 % des personnes interrogées en 2014-2015 expriment un sentiment d'ascension sociale. Enfin, 22 % des personnes pensent que leur profession est à peu près équivalente à celle de leur père et 9 % que leur profession n'est pas comparable.

Et les femmes ?

Par rapport à leur père, les femmes se sentent plus souvent déclassées que les hommes (27 % contre 23 %), en lien avec des situations plus défavorables sur le marché du travail et la persistance d'une inégalité salariale. « Cet écart s'explique en grande partie par les inégalités de genre sur le marché du travail », où les femmes sont encore surreprésentées dans les emplois non qualifiés, explique l'INSEE.

Mais par rapport à leur mère, seules 11 % se sentent socialement déclassées, reflet de la profonde transformation de la place des femmes sur le marché du travail sur une génération. Globalement, pour les hommes comme pour les femmes, le sentiment de de déclassement n'atteint que 10 % lorsque les personnes interrogées se comparent à leur mère (contre 25 % comparativement au père), illustrant le fait que ces inégalités étaient plus prononcées encore pour la génération des parents.

Une « mobilité sociale descendante » avérée dans 1 cas sur 5

L'INSEE a souhaité vérifier si ce sentiment de déclassement était avéré. Selon la typologie utilisée seule environ une personne sur cinq (21,7 %) connait effectivement une « mobilité sociale descendante ». On se rappelle que le sentiment de déclassement atteint 25 %. Une forme de pessimisme national !

Sources

- https://www.insee.fr/fr/statistiques/2897850

La transparence, un exercice complexe

Par Laurence Jaillard | 04/10/2017, 14:00 | 472 mots

Cerino - ADE)Affaires politiques, scandales sanitaires, buzz à tout va sur la toile…. les sphères publiques comme économiques doivent répondre désormais à une injonction de transparence. Comment ? Jusqu'où ? Ces questions ont été abordées le 29 septembre au cours du débat organisé par Acteurs de l'Economie et l'IAE. Dans le cadre du cycle "Philosophie & Management".

Daniel Karyotis, directeur général de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, distingue un avant et après 2008, date de la faillite de la banque Lehman Brothers. Pour lui, c'est là qu'a émergé cette exigence de transparence, exigence qui n'a cessé de grandir au fil des années et envahir tous les univers : Etats, institutions politiques, entreprises, media...

Il faut de la simplicité

"Transparence, oui, mais vis à vis de qui ? Vos clients ? Vos collaborateurs ? Ceux qui vous contrôlent ?". Et le banquier de développer : "*nous avons un million de clients qui n'ont pas le même niveau de compréhension, les mêmes attentes. Mon domaine est un océan de complexité et archi régulé. Comment expliquer au client les subtilités jargoniques, juridiques qu'on nous impose ? Une information n'est pas une connaissance. Selon moi, la transparence passe par la simplicité".*

"Gare au simplisme", rétorque Malik Bozzo-Rey, maître de conférences en éthique à l'Institut Catholique de Lille. Évoquant la notion anglaise de "accountability", il considère que les entreprises ne peuvent plus se limiter à rendre des comptes aux seules parties prenantes, mais aussi vers le public, l'extérieur. L'exercice est compliqué certes, compte tenu de l'hétérogénéité des interlocuteurs alors il plaide pour "*une transparence minimale et pour ceux plus experts et formés, une transparence possible avec toutes les informations disponibles."* Et pour pallier à cette surenchère d'informations, il met en avant un besoin de médiation. Voire de formation.

Et en interne ?

Les attentes de transparence concernent aussi l'interne, ce qui se passe dans les entreprises. Quid des salaires - un énorme tabou culturel en France - de la gouvernance, de la prise de décision. On sait à quel point des managers s'obstinent à cacher précieusement les informations qu'ils détiennent. Question de pouvoir. Pourtant à l'heure d'internet et des réseaux sociaux à tout va, cette conduite est totalement caduque.

"*L'entreprise ne vit plus en vase clos, les collaborateurs disposent de multiples canaux d'accès à l'information",* souligne Daniel Karyotis qui s'appuie sur 3800 salariés. La voie à suivre pour lui, est de constituer au sein de l'entreprise des communautés de talents, de profils qui partagent les informations.

La voie de la co-construction

Malik Bozzo-Rey voit lui aussi les avantages de cette co-construction "*associer les collaborateurs concernés par une prise de décision, c'est aboutir à une meilleure décision et faciliter la transparence. Favoriser l'organisation entre communautés, c'est vraiment la voie à suivre".* Et dans cette exigence de transparence, il souligne le rôle des lanceurs d'alerte qui débusquent les conflits d'intérêt, les cas de corruption, les dérives sanitaires... "*ils sont nécessaires à la vie démocratique. Il faut les protéger car le premier réflexe des entreprises est de les faire taire."*

Refonder le PS sur la condamnation du «libéralisme» macronien: un projet raisonnable?

- Elie Cohen Gérard Grunberg 6 octobre 2017

Que le PS veuille sortir de la phase de l'introspection et des recherches en paternité de son désastre électoral, qu'il entende retrouver une voix dans le débat public et qu'il s'organise à cette fin est une bonne chose. Qu'il jette les bases du débat tel qu'il le fait dans la Résolution votée par son Conseil national le samedi 30 septembre 2017 l'est beaucoup moins.

On peut s'étonner d'abord qu'il entende asseoir sa « refondation » sur la seule critique de la politique du pouvoir actuel alors qu'il a gouverné pendant cinq ans. Il s'agit d'une « opposition sans concessions », frontale et totale, centrée sur l'accusation suivante : « Emmanuel Macron et le gouvernement d'Edouard Philippe ont décidé de passer en force en à peine un trimestre pour imposer le libéralisme en France ». Certes, le PS nous avait habitué à une critique de l'intégrisme de marché, de l'ultra-libéralisme, de la dérégulation… mais pas du libéralisme en général ! le PS n'est-il pas libéral politiquement et culturellement et ne défendait-il pas jusqu'ici une économie de marché ouverte, régulée et redistributrice, c'est à dire, en réalité, libérale ? S'agit-il donc d'opérer une rupture fondamentale avec une large part de son identité ?

Parmi les pièces apportées au procès général qui est fait au Gouvernement, au-delà des ordonnances Travail, combattues vaillamment par les députés PS, c'est la triple injustice sociale, fiscale et territoriale qui est dénoncée.

Trois actions sont particulièrement condamnées : la réduction du volume d'emplois aidés, la baisse de 5 € de l'APL et la baisse des crédits aux collectivités locales. Ces critiques ne relèvent-elles pas davantage de logiques catégorielles que de critiques de fond à l'égard du libéralisme ? Et sont-elles même justifiées ? Les emplois aidés ont une utilité, ils permettent de mettre le pied à l'étrier à des jeunes chômeurs. Mais ils servent aussi à réguler les statistiques du chômage, François Hollande en a usé et abusé. Leur débouché doit être l'emploi pérenne. Si tel n'est pas le cas pourquoi ne pas essayer un dispositif centré sur la formation qualifiante et qui préserve les emplois aidés là où ils sont les plus nécessaires. Certes, la baisse de l'APL a été maladroite et le Président l'a reconnu lui-même, mais le problème reste entier : la politique du logement est coûteuse et inefficace, mais que propose le PS ?

Enfin la baisse de concours aux collectivités locales indigne de nombreux élus locaux mais la plupart des ministères ont dû accepter un effort pour que la dépense publique rentre dans les clous. Fallait-il les exonérer de l'effort supporté par les hôpitaux publics ? La critique d'un budget qualifié de récessif signifie-t-elle que le PS entend à présent s'exonérer de nos engagements européens en matière budgétaire alors même que la reprise est là ?

La véhémence du PS ne s'expliquerait elle pas davantage par la continuité de l'action d'Emmanuel Macron avec celle du pouvoir précédent, que par la « rupture libérale » qu'il aurait opérée ? Après tout, c'est François Hollande qui a lancé le plan d'économies de 50 milliards d'euros dans la dépense publique ; c'est lui qui a fait le CICE et le Pacte de Responsabilité que Macron prolonge par des baisses de cotisations patronales et par une baisse de l'IS … mais alors, le PS ne devrait-il pas faire le bilan du quinquennat avant de passer directement à une opposition sans concessions au nouveau pouvoir ?

Le texte assure que la posture d'opposition « ne saurait remettre en cause notre culture de gouvernement ». Pourtant, en adoptant une logique plus revendicatrice que responsable, le PS s'expose à rompre avec cette culture et à reproduire le cycle classique – radicalisation dans l'opposition et accusation de trahison du gouvernement socialiste « gestionnaire » précédent – qui a contribué fortement à la perte de sa crédibilité gouvernementale aux yeux de l'opinion. En appelant les socialistes à se mobiliser aux côtés des fonctionnaires pour défendre leurs droits et leurs revendications, le PS ne finit-il pas par se comporter en parti-syndicat, réduisant sa sociologie aux seules couches moyennes salariées du public ? Plutôt que sur des déclarations de principe, on aurait aimé l'entendre sur la relance européenne du président Macron, ou sur la séquence loi Travail-réforme de la formation, sur l'universalisation de la couverture contre le chômage ou encore sur la réforme systémique des retraites.

Le principal espoir du PS semble reposer sur l'« affaissement de l'assise » du pouvoir actuel, qui est selon lui déjà bien entamée. Un pouvoir dont la légitimité lui paraît discutable puisque « une part importante des électeurs d'Emmanuel Macron au second tour de l'élection présidentielle l'ont choisi dans un vote de réflexe républicain » et « qu'une part grandissante de ses électeurs du premier tour se sentent aujourd'hui dupés ». Or, si les deux tiers des électeurs ont émis un vote « républicain », c'est que le nouveau pouvoir n'est pas sans légitimité ! Quant aux électeurs du premier tour, pourquoi se sentiraient-ils dupés puisque la plupart des mesures adoptées par le nouveau pouvoir et condamnées par le PS figuraient dans la plate-forme du candidat Macron ? Plutôt que de monter un procès en légitimité contre le nouveau pouvoir au titre du renouveau socialiste le PS serait mieux avisé de commencer par élaborer des propositions alternatives dans le cadre d'une saine relation entre majorité et opposition, opposition qui n'a pas besoin d'être frontale et totale, sauf si cette posture a d'abord pour objet de camoufler l'absence de telles propositions.

Adopter cette attitude serait d'ailleurs plus cohérent avec le refus affirmé de « faire l'impasse sur la crise historique qui traverse la social-démocratie en Europe dont le récent scrutin en Allemagne est la dernière illustration ». Une interrogation sérieuse sur les raisons profondes de cette crise ne devrait-elle pas précéder la condamnation sans nuance du « libéralisme » macronien ?

Trois défis pour l'économie allemande

- Eric Chaney 2 octobre 2017

Une nouvelle coalition gouvernementale va voir le jour en Allemagne. Pour la former, les négociations entre partis porteront sur les sujets de société, la politique fiscale ou encore la gestion de la zone euro. Mais les défis de long terme que doit relever la République Fédérale pour rester l'économie leader de l'Europe risquent d'être éludés. En voici trois : le modèle économique face au ralentissement de la Chine et du commerce mondial ; le modèle social face à la déferlante technologique ; la réponse au déclin démographique. Faute de les relever, l'Allemagne risque de perdre son statut d' « économie téflon ».

Une économie en surchauffe

Vingt-cinq ans après le choc de l'unification qui ruina sa compétitivité, plomba ses finances publiques, et la fit entrer dans l'euro avec un change surévalué, l'économie allemande se porte à merveille. Qu'en en juge : depuis 1998, l'année pré-euro, la richesse produite par habitant

a augmenté de 26% en Allemagne, contre 17% en France. Le taux de chômage a reculé de 5,3 points, pour tomber à 3,7%, tandis qu'il ne baissait que de 0,9 point en France, à 9,8%. Le sobre institut de recherche économique IFO commentait ainsi ses enquêtes de conjoncture de l'été : « les industriels allemands sont euphoriques », et ce malgré l'appréciation de l'euro. L'indice de confiance des industriels a atteint son plus haut niveau depuis 1990, tandis que son alter ego français de l'INSEE est encore à mi-pente des sommets de 1990 ou 2000. En un mot, l'économie allemande est en voie de surchauffe, comme en témoignent les hausses de salaires (+3,8% lors des dernières négociations salariales) et l'excédent budgétaire (0,8% du PIB en 2016). Sur ce dernier point, on ferait bien d'y réfléchir à deux fois avant de s'en irriter : si une économie en surchauffe continuait à enregistrer des déficits budgétaires, que se passerait-il lorsque le cycle se retournerait ? La réponse nous est donnée par la trajectoire de la France, qui, lors de la période de haute conjoncture de 1998 à 2007, continua à accumuler les déficits, et dut encaisser un déficit de 7,2% du PIB lors de la récession de 2009. Un exemple que l'Allemagne ne suivra pas.

Au cours du prochain mandat parlementaire, le principal objectif de la politique économique allemande devrait être de maintenir la performance de l'économie – c'est ce que la chancelière Merkel a dit lors du « débat des éléphants » entre dirigeants des partis en compétition qui se tient le soir des élections. Si elle y parvient, l'Allemagne continuera à tirer les autres économies européennes comme elle le fait aujourd'hui. Est-ce possible sans rien changer ? Difficile à croire.

Le ralentissement chinois touche le cœur de la machine allemande

On attribue souvent la performance allemande aux réformes du chancelier Schroeder, qu'il s'agisse du marché du travail ou de la baisse de l'impôt sur les plus-values, condition du débouclage des rigides participations croisées du capitalisme allemand. C'est parfaitement justifié, mais ne suffit pas à expliquer que l'écart de croissance entre Allemagne et France depuis 2005 ait pu atteindre 7 points. L'autre facteur explicatif est la formidable croissance chinoise depuis 2000, que l'industrie allemande a mieux exploitée que quiconque. L'industrialisation rapide de la Chine, permise par l'ouverture des frontières aux capitaux et aux technologies occidentales, a créé un besoin insatiable de biens d'équipements et, au fur et à mesure de l'enrichissement rapide de la classe moyenne, de biens « premium » venant de l'Ouest. Les chiffres du commerce extérieur allemand montrent d'ailleurs que c'est l'automobile qui a le plus bénéficié de la croissance chinoise : entre 2000 à 2016 les exportations allemandes vers la Chine ont été multipliées par six, mais celles de véhicules routiers par vingt ! Si le secteur automobile générait 18% des exportations allemandes en 2016, cette proportion monte à 27% pour celles qui vont en Chine. Et contrairement à ce que bien des constructeurs européens et japonais pensaient, c'est la demande de véhicules haut de gamme qui a crû le plus vite, au point qu'à Pékin aujourd'hui, ce sont les Audi, BMW et Mercedes-Benz qui tiennent le haut du pavé, pas les Volkswagen ou les Toyota. Voilà pourquoi l'Allemagne est moins sensible que d'autres aux variations de change : la demande pour le segment premium des biens de consommation est plus sensible à la croissance du revenu des clients potentiels qu'aux variations de prix.

Or cette mine d'or est en train de se tarir, pour deux raisons différentes. D'une part, la croissance chinoise ne peut que ralentir. La population active a déjà commencé à décliner et les gains de productivité deviennent de plus en plus difficile à maintenir, à mesure que la Chine rattrape ses concurrents développés. Même si la demande de biens premium reste soutenue, sa croissance s'affaissera inexorablement. D'autre part, l'industrialisation rapide du début du millénaire et la formidable migration des campagnes vers les villes côtières ont été payées au prix fort : pollution et congestion urbaine ravageuses. La demande va donc se déplacer vers des véhicules moins polluants, électriques en particulier, ainsi que vers les véhicules autonomes, deux domaines dans lesquels la concurrence des entreprises chinoises va s'avérer redoutable. Si la croissance du parc automobile chinois est assurée pour de nombreuses années encore, à mesure que l'urbanisation se poursuit, sa composition va changer et il n'est pas sûr que, cette fois, ce soit l'industrie allemande qui en tire le bénéfice.

La déferlante technologique prend le modèle social à rebours

Entrée dans l'euro avec un taux de change surévalué en raison des augmentations de salaires lors de l'unification et des dévaluations compétitives de 1992, l'économie allemande est sortie de la stagnation qui s'ensuivit par une compression des coûts salariaux que ses partenaires européens ne suivirent pas. Les réformes Schroeder ont certes aidé à restaurer la compétitivité des entreprises, mais c'est avant tout le modèle social allemand qui fit la différence. Fondé sur la co-gestion avec des syndicats traumatisés pour des raisons historiques par la montée du chômage et, de ce fait, prêt à négocier des baisses de salaire pour préserver l'emploi, il remonte au concept d'économie sociale de marché promu par Ludwig Erhard pour reconstruire l'Allemagne après la guerre. Or l'innovation technologique et son caractère le plus souvent ouvert (banques de logiciels disponibles en ligne), les progrès très rapides de l'intelligence artificielle, les nouveaux modes de financement comme le crowdfunding ou les crypto-devises, favorisent principalement l'émergence d'entrepreneurs individuels ou de petites entreprises visant un marché mondial. Certaines pourront devenir des géants mondiaux, mais elles ont un taux de mortalité élevé, ce qui cadre difficilement avec le modèle social et financier allemand.

Dans l'édition 2017 de la liste des 50 "smartest companies" du Massachusetts Institute of Technology (MIT), les seules entreprises allemandes figurant au palmarès sont Adidas et Daimler, non pas en raison de leur taille mais parce que la première a conçu une micro-usine robotisée pour s'adapter en temps réel à la demande locale, et la seconde un véhicule de livraison urbain électrique. En revanche, le MIT a fait entrer des jeunes entreprises chinoises comme iFlytek, Face++ ou DJI, du secteur de « l'industrie des machines intelligentes », aux coté d'entreprises plus établies et très innovantes comme Baidu. Le défi technologique est de même nature pour tous les pays développés, mais il pourrait être plus difficile à relever pour l'Allemagne en raison de sa forte spécialisation industrielle et du rôle qu'y tient la cogestion.

Quelles parades au vieillissement de la population?

L'Allemagne vieillit rapidement : son solde naturel, c'est-à-dire celui des naissances et des décès, est fortement négatif, de l'ordre de -190 000 par an. Si la population a quand même augmenté de 0,7 % en 2016, c'est grâce à une forte immigration (750 000, après 1,1 million en 2015). Dans une version haute des projections de l'institut de statistique publique (Destatis) qui suppose un apport migratoire de 8 millions de personnes d'ici 2050, la population baisserait quand même de 7 millions et la proportion des plus de 60 ans augmenterait de dix points, à 39 %. Sans une immigration soutenue, l'Allemagne sera prise en tenaille par la baisse de la population active et le poids financier croissant des retraites, et son niveau de vie baissera significativement.

Les parades sont connues et guère contestées par les partis susceptibles de former la prochaine coalition (CDU, CSU, SPD, FDP et Verts) : augmentation régulière de l'âge de la retraite ; investissements pour stimuler l'innovation et donc la productivité ; accumulation de capital pour financer les retraites. Ce dernier point est d'ailleurs la principale raison des excédents extérieurs de l'Allemagne. En revanche, même si les partis de gouvernement admettent que l'immigration fait partie des solutions, le succès de l'AfD, qui s'y oppose ouvertement, et la déroute de la CSU en Bavière, vont rendre plus difficile la poursuite d'une politique d'immigration raisonnée. Or l'accueil pérenne de plusieurs millions d'immigrés et leur intégration dans l'économie suppose un programme d'investissement de très grande ampleur en infrastructures et plus encore en formation et en éducation, ce que les partis se gardent de chiffrer, de peur de ne pouvoir affecter le surplus budgétaire à des baisses d'impôts, ou de paraître trop favorable à l'immigration.

Enfin, si l'accumulation d'excédents extérieurs est justifiée par la nécessité de financer les retraites futures, le mode d'investissement de ces surplus par les fonds de pensions et les compagnies d'assurance-vie, principalement en obligations souveraines à très bas rendement, va à

l'encontre du but recherché. Il cause même un cercle vicieux, car il encourage encore plus l'épargne au détriment de l'investissement ou de la consommation. A la décharge de l'industrie de l'épargne, la réglementation prudentielle européenne n'incite guère à la prise de risque. La Bundesbank s'inquiète d'ailleurs vivement de l'impact du bas niveau des taux d'intérêts sur la solvabilité de l'assurance-vie. Voilà un dossier que le prochain cabinet devra traiter en priorité, et sur lequel il pourrait trouver le soutien d'un gouvernement français décidé à orienter l'épargne vers le financement de la prise de risque.
Plus fondamentalement, le financement même de l'économie pourrait devenir un problème. Il est essentiellement assuré par les prêts d'une industrie bancaire fragmentée, peu rentable et soumise aux aléas politiques locaux, puisque les Caisses d'Epargne (Sparkasse) et les banques régionales (Landesbanken) sont contrôlées par les collectivités locales – et très peu par le marché d'actions. Le cercle vicieux du déversement de l'épargne vers des produits obligataires sans risque apparent, plutôt que vers les marchés d'actions s'en trouve d'ailleurs renforcé. Sachant que les épargnants allemands qui, en théorie, devraient être les plus intéressés par des placements dans les fonds propres de leurs entreprises préfèrent les obligations gouvernementales, les entreprises continuent à privilégier les financements bancaires.
C'est le modèle économique allemand lui-même qui devra évoluer, voire être profondément repensé. Et mieux vaudrait pour l'Allemagne et ses partenaires que le changement soit engagé avant que le cycle économique ne se retourne, ce qui se produira inévitablement.

lundi 2 octobre 2017

Le contrôle d'identité en état d'urgence

Dans une décision du 13 septembre 2017, la 1ère Chambre civile de la Cour de cassation affirme que la référence au plan Vigipirate et à l'état d'urgence ne saurait fonder, à elle seule, un contrôle d'identité.
Lors d'un contrôle d'identité en gare de Château-Thierry, *M. X...*, de nationalité tunisienne, en situation irrégulière sur le territoire national, a été placé en retenue pour vérification de son droit au séjour puis en rétention administrative, procédure précédant, en principe, une mesure d'éloignement. Si la décision de rétention est d'abord prise par l'autorité administrative, son renouvellement est décidé par une ordonnance du Premier président de la Cour d'appel. C'est cette ordonnance qui est contestée par le requérant. A l'appui de son recours, il invoque la nullité du contrôle d'identité dont il a préalablement fait l'objet.

Le contrôle d'identité

Le contrôle d'identité est défini par l'article 78-2 du code de procédure pénale comme une "*invitation à justifier par tout moyen de son identité*". La formule est élégante, mais l'article 78-1 du même code précise que toute personne se trouvant sur le territoire national doit "*accepter de se prêter*" au contrôle. L'invitation est donc une injonction à laquelle chacun doit se plier, y compris *M. X*.
Il a toujours existé deux types de contrôles d'identité. Certains relèvent de la police judiciaire et sont utilisés pour rechercher et arrêter des délinquants. D'autres sont des mesures de police administrative et ont pour objet "*prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment la sécurité des personnes et des biens*" (art. 78-2 cpp). L'état d'urgence a étendu ces contrôles de police administrative. D'une part, il transfère au préfet la compétence de les décider. D'autre part, la loi du 21 juillet 2016 confère aux agents le droit de fouiller les véhicules et les bagages, compétence qui dépasse largement la simple vérification de l'identité de la personne.
Sur le plan de leur régime juridique, les deux types de contrôles d'identité sont cependant assez proches, d'autant qu'ils sont effectués par les mêmes personnes, officiers et agents de police judiciaire. Une différence de taille réside dans l'absence d'intervention du juge judiciaire, toute la procédure étant décidée et mise en oeuvre par l'administration préfectorale.

Un rapprochement des régimes juridiques

Bien avant l'état d'urgence, en 1993, le Conseil constitutionnel avait déjà formulé une réserve d'interprétation imposant aux autorités décidant un contrôle administratif de justifier "*des circonstances particulières établissant l'atteinte à l'ordre public qui a motivé le contrôle*". En estimant que l'état d'urgence ne saurait, à lui seul, fonder un contrôle, la Cour de cassation applique cette jurisprudence aux contrôles effectués sur son fondement. D'une certaine manière, elle rapproche ainsi le régime juridique du contrôle "état d'urgence" de celui du droit commun.
La Cour affirme ainsi sa compétence sur le contrôle juridictionnel de cette procédure, alors même que les différentes lois de prorogation de l'état d'urgence n'ont eu de cesse d'exclure le juge judiciaire du contentieux de l'état d'urgence. Sur ce plan, la décision s'inscrit dans la droite ligne de la jurisprudence de la Cour de cassation dans ce domaine. Dans un arrêt du 13 décembre 2016 *Hakim X.,* la Chambre criminelle rappelait déjà que le juge pénal est compétent pour apprécier la légalité de l'arrêté préfectoral décidant une perquisition sur le fondement de l'état d'urgence. Cette jurisprudence a ensuite été étendue au contrôle de l'assignation à résidence, par un arrêt du 3 mai 2017. Il est vrai que le Conseil constitutionnel lui avait montré la voie avec sa décision du 16 mars 2017. Il avait alors sanctionné une disposition de la loi prorogeant l'état d'urgence, confiant au Conseil d'Etat la double fonction d'autoriser le renouvellement d'une assignation et de contrôler cette même décision. C'était un peu *too much*, pour le Conseil constitutionnel qui voyait dans ce monopole du juge administratif une atteinte au principe d'impartialité.

L'article 66 de la Constitution

Certes, mais les deux décisions que l'on vient de citer ont été rendues par la Chambre criminelle de la Cour de cassation. C'était parfaitement logique dans la mesure où, dans chacune de ces affaires, le sens d'un jugement pénal dépendait de l'appréciation de la légalité d'un acte administratif. L'arrêt du 13 septembre 2017 est rendu, quant à lui, par la 1ère Chambre civile. Dans ce cas en effet, il n'y a aucun jugement pénal car l'étranger est l'objet d'une décision administrative de rétention, même si sa prorogation incombe au juge judiciaire. C'est la raison pour laquelle la 1ère Chambre civile de la Cour de cassation est compétente en matière de prorogation du maintien des étrangers en rétention administrative ou en zone d'attente.
Sur ce plan, la décision du 13 septembre 2017 tombe à pic. Elle intervient au moment précis où le Parlement examine le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Il ne modifie pas les contrôles d'identité en tant que tels mais élargit leur mise en oeuvre aux frontières et aux points d'entrée sur le territoire, tels que les ports, les gares ou les aéroports. De manière discrète, mais ferme, la Cour de cassation avertit donc qu'elle entend exercer son contrôle. Comme les arrêts antérieurs du 13 décembre 2016 et du 3 mai 2017, la décision *M. X.* montre qu'elle reste résolument attachée à son interprétation de l'article 66 de la Constitution. Celui-ci affirme que "n*ul ne peut être arbitrairement détenu. L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi* ". Peu importe donc qu'une mesure soit prise par un préfet, le juge judiciaire demeure gardien de la liberté individuelle, et c'est bien ce qu'affirme la 1ère Chambre civile.
Sur les contrôles d'identité : Chapitre 4, section 2 § 1 du manuel de libertés publiques : version e-book, version papier.

SCIENCES ET PROGRÈS : UN PROJET JAURÉSIEN ?

Les notions de science et de progrès sont à l'horizon de la pensée et de l'action de Jaurès et ont irrigué une multiplicité de ses écrits – depuis de substantielles œuvres philosophiques et historiques jusqu'à des articles de presse quotidiens en grand nombre. L'historienne Anne Rasmussen donne son analyse.

« À chaque civilisation son outillage mental », soulignait l'historien des *Annales* Lucien Febvre. Pour ce grand spécialiste du xvie siècle, on n'aurait su comprendre la religion de Rabelais en isolant l'individu du cadre mental et de la sensibilité de son époque. Ainsi Febvre montrait que l'incroyance et le rationalisme n'étaient pas pensables, *stricto sensu*, au XVIe siècle, et qu'alors la science « faisait anachronisme[1] ». Pour saisir, dans ses différentes dimensions, la relation que Jaurès entretenait à la science et au progrès, il nous faut adopter la même démarche, en raccordant cet individu singulier, Jean Jaurès, fût-il à l'origine d'une œuvre exceptionnelle, à l'outillage mental propre à son époque. Or Jaurès « habite » ce XIXe siècle qui, aux yeux de ses contemporains, « s'appelle le siècle du progrès[2] », selon la formule hugolienne. Les écrivains sont en effet de bons témoins des représentations qui s'imposent. En ce qui concerne le progrès, ils l'ont célébré, tels Hugo ou Michelet, ou raillé, tels Balzac, Baudelaire ou Flaubert. « C'est la foi de notre âge et c'est la bonne », affirme Pierre Larousse dans l'article qu'il consacre lui-même au « Progrès » dans son *Grand Dictionn*aire, dont les volumes paraissent durant la jeunesse de Jaurès[3]. L'idée de progrès est étroitement conjuguée à celle de science, elle aussi devenue une topique de la fin de siècle. Dans les années 1870, qui consacrent l'avènement du régime républicain, l'historien et philosophe Hippolyte Taine fait ainsi le constat qu'à « la raison » du XVIIIe siècle (pièce maîtresse de l'outillage mental des Lumières) a succédé « la science » au XIXe : « Tout le progrès des cent ans est là[4]. » Son interlocuteur Ernest Renan, autre grand intellectuel savant contemporain du jeune Jaurès, dans son ouvrage fameux, *L'Avenir de la science* – qu'il a écrit lors de la révolution de 1848, mais n'a publié qu'en 1890 – décrit la science comme « *la*chose sérieuse », à laquelle sont attachées « les destinées de l'humanité et la perfection de l'individu ». Elle est en somme, selon Renan, « une religion[5] ».

Ainsi, difficile d'être, dans la société du temps de Jaurès, plus éloigné de l'armature mentale dont Febvre dressait le tableau pour le XVIe siècle. À la vision de l'avenir fondée sur l'eschatologie chrétienne et l'espoir du salut a succédé une grille de lecture progressiste et séculière des attentes logées dans le progrès – selon la promesse terrestre du seul et vrai paradis[6] –, où le changement vers le mieux, qu'il soit technique, social, politique ou même moral, s'arrime dans la raison et la science. Cela ne signifie pas pour autant qu'ait régné de manière exclusive la vision optimiste des thuriféraires du progrès, qui ont pris au XIXe siècle divers visages politiques, même s'ils se sont particulièrement recrutés parmi les différentes familles socialistes, de Saint-Simon à Pierre Leroux, de Proudhon à Marx. La critique de l'idée de progrès et la dénonciation de la croyance dans les possibilités infinies assignées aux sciences ont cheminé en parallèle et toujours accompagné l'affirmation progressiste. Dans les années 1890, la controverse sur la « faillite de la science » – cette dernière étant accusée par le publiciste Ferdinand Brunetière de ne pas avoir tenu les promesses annoncées, critique à laquelle répondent les savants républicains et militants rationalistes, tel Charles Richet – n'est que le pic d'un débat sur la scène médiatique qui ne s'interrompt pas du vivant de Jaurès.

Comment Jaurès – l'intellectuel socialiste, le penseur du changement social et l'homme d'action plongé dans l'actualité de son temps – s'est-il situé et a-t-il fait usage de ces notions essentielles au répertoire d'idées et de sensibilités de son époque ?Nous proposons d'explorer cette problématique en trois étapes. Celles-ci feront envisager la « vision du monde » progressiste de Jaurès, qui engage ses représentations de l'histoire et de l'avenir, et leur soubassement républicain ; puis, ce qu'un esprit pétri d'humanités classiques comme le sien investit dans « les sciences », terme si polysémique ; enfin, la pensée jaurésienne des dégâts du progrès et de ses effets sur le travail humain. On s'interrogera brièvement pour conclure sur les ressources que Jaurès a puisées dans les sciences pour servir l'accomplissement du projet socialiste[7].

I - LES PROMESSES DE L'AVENIR

Comme l'a mis en valeur l'historien François Hartog, le rapport qu'une société entretient avec le temps – le passé, le présent, l'avenir – rend intelligibles les représentations politiques et sociales qui la structurent.Jaurès, penseur de l'histoire depuis son double observatoire de philosophe et d'historien, s'inscrit dans ce que François Hartog décrit comme le régime « moderne » d'historicité.La révolution de 1789, adoubée comme moment politique originel, et à laquelle le leader socialiste a consacré les centaines de pages d'une vaste fresque historique, inaugure un nouveau régime dominant de perception du temps au sein de la société française. Invitant à faire table rase du passé et affirmant un commencement absolu de la politique, la Révolution met en œuvre un temps porté par le progrès où la tension vers l'avenir – et non plus vers le passé – oriente l'action politique telle que la gauche l'a pensée durant tout le XIX^e^siècle. Tel est l'horizon du projet socialiste, et telle est bien, selon Jaurès, la trajectoire émancipatrice qu'a accomplie au XIXe siècle la classe ouvrière qui, « au lieu de chercher son salut et son point d'appui dans le passé, s'est tournée vers l'avenir[8] ».

Considérant l'idée de progrès, Jaurès s'inscrit sans nul doute dans la filiation des Lumières et de leur « confiance dans la marche des hommes » : le « magnifique tableau des progrès indéfinis de l'esprit humain », dressé par le proscrit Condorcet en 1794, a enseigné « que l'humanité ne s'arrêterait pas dans sa marche, qu'elle était indéfiniment perfectible, que nul ne pouvait marquer la borne où elle se briserait[9] ».L'héritage de Condorcet, qui a si fortement inspiré les saint-simoniens, puis les pères fondateurs de la Troisième République, est celui de la solidarité des différents ordres de progrès – avancement de la connaissance, progrès politique, social, moral marchent ensemble. Pour les hommes de la fin du XIXe siècle, cette intrication des types de progrès a pour autre nom « civilisation », que Jaurès place au fondement de l'aventure humaine. Il convient d'en enseigner l'histoire aux enfants des écoles, car la démarche mélioriste fait de l'éducation sa pierre de touche. L'histoire laïque du progrès donne en effet une intelligibilité exemplaire au passé et un guide de conduite pour l'avenir. « Il faut que [les enfants] puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation[10]. » L'épopée du progrès est celle de la domestication de la nature associée au « procès de civilisation », selon la formule de Norbert Elias. Elle est attachée à la pacification des mœurs en même temps qu'à l'émancipation intellectuelle et sociale. L'avènement d'une société socialiste prendra appui sur ces progrès solidaires : « Que le suffrage universel s'affirme et s'éclaire ; qu'une vigoureuse éducation laïque ouvre les esprits aux idées nouvelles, et développe l'habitude de la réflexion ; que le prolétariat s'organise et se groupe selon la loi toujours plus équitable et plus large. »En nouant ces progrès politique, intellectuel, social, se développent la démocratie et la raison qui constituent les moteurs de l'histoire, par là même dispensée de recourir à la violence, signe que la perfectibilité est également morale.C'est ainsi que pourra être atteint le « grand but d'humanité » que Jaurès fixe comme objectif ultime à la réalisation du progrès, et qu'il décrit dans le premier numéro du journal du même nom qu'il crée en 1904[11].

Quel rôle la science joue-t-elle dans cette grille de lecture progressiste du passé et de l'avenir qui nourrit le projet jaurésien ?

Jaurès partage sans nul doute la vision très positive de la science commune aux républicains, qui chez certains a pu aller jusqu'à un scientisme militant. Au tournant du siècle, pour un Marcellin Berthelot, savant « officiel » de la Troisième République, chargé d'honneurs académiques et de fonctions politiques, les transformations dues à la science combattent victorieusement « le mal physique et le mal moral parmi les hommes, les souffrances sociales et les servitudes traditionnelles » : « Le vrai et le bien, la science et la morale sont ainsi liés d'une manière invincible, et leur liaison doit être envisagée, par l'intelligence comme par le cœur[12]. » Avec le développement de l'instruction publique républicaine, et la dissipation corollaire des superstitions, l'influence de la science sur la direction des choses humaines devient prépondérante, estime Berthelot, qui ne peut y voir qu'une promesse bienfaitrice pour l'avenir.

L'analyse de Jaurès est plus nuancée, refusant une stricte alternative entre l'illusion religieuse – qu'il dénonce avec vigueur – et la raison scientifique proposée en guide à l'humanité. « Deux forces se disputent aujourd'hui les consciences : la tradition, qui maintient les croyances

religieuses et philosophiques du passé ; la critique, aidée de la science qui s'attaque non seulement aux dogmes religieux, mais aux dogmes philosophiques ; non seulement au christianisme, mais au spiritualisme[13]. » Pour Jaurès, « la science est naturellement républicaine[14] » car la République transpose dans l'ordre de la liberté les lois qui régissent l'ordre de la nature. Ce ne sont pas des décrets arbitraires ou des volontés particulières, mais des lois générales et impersonnelles qui s'appliquent à tous les êtres. Selon cette conception républicaine fondée sur la souveraineté de la raison, la tyrannie est fille et mère d'ignorance[15], et la science a pour première vertu de porter haut l'étendard de l'esprit critique : « Le seul dogme de la démocratie, c'est qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir de limite à la liberté de l'esprit[16]. » Or celle-ci est le legs de la révolution scientifique. Dans le panorama historique de la Réforme à la Révolution que dresse Jaurès, l'homme a fait deux conquêtes décisives : l'affirmation du droit de la personne humaine, indépendant de toute croyance ; l'organisation de « la science méthodique, expérimentale et inductive, qui tous les jours étend ses prises sur l'univers[17] ». La puissance de la construction scientifique s'est édifiée sur l'hypothèse vérifiable, l'observation, l'expérimentation, le calcul. La révolution scientifique n'a pas seulement mis à jour le nouveau système du monde entrevu par Copernic et Galilée, elle a rompu avec l'autorité, le dogme et le livre révélé, accouchant de « l'esprit moderne ». Cette science qui arme intellectuellement la démocratie a pour autre vertu de pacifier l'humanité, comme Jaurès le défend dans son célèbre discours à la jeunesse prononcé au lycée d'Albi en juillet 1903. En enveloppant « tous les peuples dans un tissu plus serré tous les jours de relations, d'échanges, de conventions », la science crée une familiarité humaine qui, même si dans l'immédiat elle concourt plutôt à entretenir les concurrences nationales, rendra à terme la guerre plus difficile – vision bien optimiste du début du siècle[18].

Mais, contrairement aux dévots exclusifs de la science, et en particulier à ceux qui sont tentés d'en faire une religion de substitution, Jaurès ne ménage pas ses critiques à l'encontre d'un positivisme stérile et d'un nouveau dogmatisme scientifique appauvrissant. Car la science ne sert à rien, et « elle n'est qu'un privilège desséchant, si elle ne s'anime pas de l'esprit de justice, si elle ne se mêle pas partout à la vie des hommes, et à la vie des plus humbles, pour l'alléger et l'ennoblir[19] ».

II - À QUOI SERVENT LES SCIENCES ?

On sait combien la formation de Jaurès l'inscrit dans la tradition des humanités classiques : langues anciennes, philosophie, littérature, histoire, à distance de la formation « moderne » qui table sur la primauté éducative des sciences. Que désigne dans ces conditions chez lui ce terme dont l'usage hésite entre le pluriel des disciplines savantes, et le singulier d'une science que la statuaire du XIXe siècle a bien souvent représentée sous la forme allégorique d'une femme à demi dénudée, « La science dévoilant la nature[20] » ?

Pour Jaurès qui a intitulé sa thèse de philosophie en 1891 *De la réalité du monde sensible*, la science est d'abord un mode de connaissance du réel.Elle exprime peut-être avant tout le bonheur de la recherche : « Qu'est-ce que la science ? Une puissance et une joie[21]. » Passer sa vie à conquérir et développer la connaissance scientifique, c'est aux yeux d'un intellectuel de la fin du xixe siècle, lui-même grand savant à l'insatiable curiosité dans toutes les sphères des savoirs, une « noble ambition » qui développe un « sentiment de générosité humaine[22] », loin du tarissement spirituel que la stérile érudition peut susciter.

Au-delà d'être une démarche intellectuelle, la connaissance scientifique repose sur un ensemble de disciplines, parmi lesquelles Jaurès accorde une grande importance aux sciences de la nature.Elles offrent selon lui un spectacle fascinant et concourent grandement à l'intelligibilité du monde, ce qui en fait un apprentissage scolaire essentiel. Elles traduisent aussi la supériorité des sciences sur d'autres types de savoirs, car en la matière la connaissance n'est pas dissociée de l'action de l'homme sur la nature.

En outre, la confrontation aux lois de la nature est riche d'enseignements pour la transformation sociale.Pour Jaurès, l'existence de lois qui gouvernent la nature ne doit pas conduire à une vision nécessariste et fataliste de l'intangibilité de l'ordre social.Reprenant la classification des sciences d'Auguste Comte, qui s'étage des mathématiques aux sciences de la société, Jaurès souligne qu'on ne peut rien changer à la base de la pyramide : ni les propriétés des figures géométriques, ni les lois de la mécanique, ni le mouvement des planètes et des astres. On peut agir davantage en revanche sur les phénomènes « plus compliqués » de la chaleur, de l'électricité, de la lumière, et plus encore sur les combinaisons chimiques. Mais c'est avec l'apparition de l'organisme vivant « dans lequel se manifestent toutes les lois antérieures et dans lequel se manifestent des lois nouvelles » que l'action de l'homme peut se déployer. D'ailleurs, Jaurès, comme ses contemporains, a assisté à un changement de paradigme majeur dans les sciences du vivant, avec la théorie de l'évolution, dont l'enseignement est une autre manière de poser le problème social et ses capacités de transformation, lente ou rapide, de la société. En atteignant le sommet de la pyramide comtienne des sciences, celui de l'organisme social, le pouvoir de l'homme s'exerce selon Jaurès dans sa plénitude : « La forme sociale étant la plus complexe, elle est par là même la plus modifiable ; […] nous échappons à la fatalité des choses pour entrer dans la liberté de la conscience humaine[23]. » Ainsi, pour Jaurès, quand bien même les sciences de la nature fonderaient la quintessence des leçons à tirer de l'édifice scientifique, c'est malgré tout une conception unitaire de la science qui chez lui prévaut. C'est aussi ce qu'il défend dans les années 1890 dans son projet de refondation d'universités qui regrouperaient toutes les facultés, sous l'enseigne unifiée de la science : « Les sciences, depuis la mécanique jusqu'à la science de l'esprit et des sociétés, constituent un puissant ensemble, et donnent une première idée grandiose de la vie en travail et de l'univers en progrès[24]. »

Dans l'outillage mental des sociétés occidentales de la seconde moitié du XIXe siècle, « la science », notion déclinée désormais au singulier, se voit dotée de significations nouvelles, fondant son importance sociale et politique croissante, selon les critiques de sa transformation en objet de culte. Sous le terme « science » qui désignait, dans les siècles précédents, le savoir en général, puis, au début du XIXe siècle, les multiples disciplines s'assignant la connaissance de la nature, les contemporains de Jaurès voient désormais une institution, incarnée par des professionnels dans le cadre de l'Université, des laboratoires, des organismes savants. Mais, plus encore peut-être, ils voient une autorité symbolique, celle que donne la connaissance certaine, rationnelle et expérimentale[25].Jaurès participe pleinement de cette vision du monde, où l'institution « science » donne l'onction de son autorité à la démarche de poursuite de la vérité qui s'en réclame, et qui s'appuie sur « la méthode scientifique », supposée une et universelle.

C'est cette démarche et cette méthode que Jaurès revendique dans un moment clé de sa trajectoire politique, son combat dreyfusard, que Gilles Candar et Vincent Duclert ont désigné comme le « tournant moral du socialisme[26] ». Le livre de Jaurès au titre révélateur, *Les Preuves*, écrit au cœur de l'actualité brûlante de l'Affaire, en août-septembre 1898, est tout entier charpenté par sa conviction que la mise en œuvre de l'esprit scientifique est source de liberté politique. Il ne s'agit pas d'asséner un dogme, celui de l'innocence d'Alfred Dreyfus, mais tout au contraire de démontrer, d'administrer la preuve fondée sur l'examen des faits ; de transmettre également, en fournissant au prolétariat les éléments du dossier et les moyens de les discuter. La méthode scientifique qu'il expose avant de la mettre en œuvre s'appuie sur les fondamentaux du métier d'historien, que Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos ont récemment théorisés dans leur *Introduction aux études historiques*, parue en février 1898 lors du procès de Zola : critique interne et externe des sources, garante de l'authenticité d'un document, examen attentif des faits, des textes, des témoignages. Le discours de la méthode scientifique est d'autant plus crucial qu'il ne convient pas seulement d'établir des faits mais, affirme Jaurès, de combattre les légendes, les faux, les illusions qu'élaborent à dessein les antidreyfusards[27]. La tâche est simple quand elle consiste à démonter les sophismes d'un camp mû par les égarements de la passion, opposée à la raison scientifique. Elle s'avère plus complexe quand Jaurès se confronte aux arguments de ceux qui, dans le camp adverse, se

réclament tout autant de l'administration scientifique de la preuve. Ainsi entreprend-il la réfutation des experts graphologues qui ont participé à l'accusation de Dreyfus, désignés comme les tenants du « système Bertillon » : réfutation des méthodes « conjecturales et incertaines » de la « science des experts » enfermée dans la « logique la plus frauduleuse[28] » ; réfutation de leurs résultats erronés et conclusions fausses ; réfutation de l'autorité même de ceux qui s'en réclament : le système Bertillon est celui d'Alphonse, « l'anthropométreur, qu'il ne faut pas confondre avec le savant statisticien[29] », son frère Jacques, lui-même dreyfusard appartenant au camp du vrai gagé sur la science. La raison scientifique étant une et universelle, elle ne saurait embrasser des vérités contradictoires. Les dreyfusards sont du côté de la vérité assise sur la science, tandis que les théories d'Alphonse Bertillon, auxquelles celui-ci a donné les apparences de la science sous « une forme mathématique », ne sont que des « formules pseudo-scientifiques », « pour les géomètres [elles] n'ont aucun sens[30] ». Bertillon est « comme un inventeur maniaque qui n'accepte pas le démenti brutal de l'expérience[31] ». Si science et raison marchent de pair, *a contrario* pseudo-science et déraison forment un système qui subvertit la science en « imbécillité raisonneuse » et « logique folle[32] ». Et contre ce système, souligne Jaurès, « la vérité, l'évidence se brisent » : l'appel à la raison scientifique contre les passions déchaînées par l'Affaire demeure un fil conducteur de l'administration de la preuve de l'innocence de Dreyfus, au procès de Rennes, un an plus tard, puis devant la Cour de cassation en 1904, quand des mathématiciens de renom, Henri Poincaré, Gaston Darboux, Paul Appell, interviennent à leur tour dans l'arène judiciaire.

III - LES DÉGÂTS DU PROGRÈS ET LEURS CORRECTIFS

La génération à laquelle appartient Jaurès côtoie la science moderne, celle des « vastes audaces, mordant à la conquête de l'univers, la science agressive et effrénée[33] ».Pour ceux qui ont connu au long d'une vie d'homme l'apparition de l'électricité, de l'automobile et de l'aviation, la massification de la grande industrie ou encore le développement de la chimie industrielle, la science ne saurait être pensée sans ses applications, selon une conception continuiste des savoirs scientifiques et des techniques qui en résultent. « Le progrès industriel suppose d'abord le progrès de la science[34] », souligne Jaurès, sans postuler néanmoins que la quête d'applications et le mouvement économique constituent le moteur exclusif de la recherche scientifique. Or les enjeux sociaux du progrès technique sont alors manifestes. Jaurès ne s'est pas tenu à l'écart du débat contradictoire qui n'a pas cessé depuis la révolution industrielle, relatif aux conséquences, néfastes ou non, du progrès technique, mettant tout particulièrement en cause les dégâts que le machinisme a causés au travail humain. Comme on l'a déjà signalé, la topique du progrès a toujours été étroitement associée à son corollaire, la critique du progrès, véhiculant la dénonciation de ses impasses, illusions ou effets pervers. Dans l'analyse socialiste de l'industrialisation, assez consensuelle malgré les divergences idéologiques qui traversent le mouvement ouvrier à la fin du XIXe siècle, la technique est un facteur essentiel de transformation sociale et de progrès. Les bienfaits à en attendre l'emportent toujours sur les effets délétères. Comme le soulignent les théoriciens socialistes, de Marx à Jaurès, ce n'est pas l'expansion du machinisme qui est la cause de la misère ouvrière et, partant, de sa misère morale, mais son exploitation par le capital, le régime de non-possession par les travailleurs de leur travail et leur absence de droits sur la machine qu'ils servent. « Pour que la machine ne soit pas équivoque, pour qu'elle ne soit pas une puissance du mal en même temps qu'une puissance du bien, […] pour que les crises de progrès ne soient pas en même temps des crises de chômage et de misère, il faut que les travailleurs groupés puissent entrer, sous le contrôle de la nation, en possession de l'immense outillage mécanique[35]. » Mais la machine elle-même reste dotée d'un potentiel libérateur pour le futur, allégeant le fardeau du labeur, affranchissant le prolétaire des servitudes matérielles et gageant la réduction du temps de travail[36]. La machine, malgré les souffrances qu'elle cause aujourd'hui, « ne fera que du bien » demain quand tous les travailleurs bénéficieront de cette puissance de production accrue. Aussi appartient-il aux socialistes d'éclairer la classe ouvrière pour qu'elle ne se lance pas, à son détriment, dans « une lutte impossible et réactionnaire » contre le « progrès irrésistible[37] ».

Confiant dans les promesses émancipatrices que la technique dispense, Jaurès n'en livre pas moins une analyse nuancée, et non pas béatement technophile, des relations entre sciences, techniques et société.Le député de Carmaux, attentif à la situation des travailleurs agricoles durant la crise économique qui frappe de plein fouet le monde rural, s'est particulièrement fait l'écho au Parlement des ravages du machinisme agricole sur l'emploi de la main-d'œuvre paysanne, source de chômage et de pression sur les salaires, précipitant l'exode rural, en des interrogations dont les termes sont au XXIe siècle encore d'une grande actualité. Si « les faucheuses mécaniques suppriment […] six à sept salariés ; les moissonneuses-lieuses suppriment une quinzaine d'hommes ; […] les batteuses mécaniques, qui ont été un si grand progrès, ont eu cet effet, dans beaucoup de nos régions à blé, de supprimer pendant les mois d'hiver le travail des batteurs en grange », il ne faut pas pour autant condamner le progrès technique : « Les paysans socialistes savent bien que la machine elle-même sera une libératrice lorsqu'elle aura été délivrée du joug du capital et de la grande propriété terrienne[38]. » C'est à l'organisation économique et sociale de réguler les effets de la technique et d'éviter la subversion de ses bienfaits, pour empêcher « les progrès du génie humain d'être une crise de misère pour ceux qui travaillent[39] ». En outre, le machinisme capitaliste porte en lui-même les conditions de l'avènement d'un état social nouveau : en tuant la petite et la moyenne industrie, il favorise le face-à-face entre les prolétaires groupés dans la grande industrie et la minorité capitaliste qui détient le monopole de la production et de la richesse – face-à-face qui, selon Jaurès, se résoudra par la victoire des travailleurs obtenant la propriété collective des grands moyens mécaniques de production. « Ainsi le capitalisme, par son propre développement, aura abouti au socialisme[40]. »

Comme l'explique Jaurès dans un autre contexte, il relève des seuls hommes que le progrès ne soit pas oppressif : ainsi des élites scientifiques dont les capitalistes ont besoin pour mettre en œuvre l'activité industrielle.Pour Jaurès, il appartient aux ingénieurs de tenir leur rôle social, propre à réaliser « la formule du progrès convergent, c'est-à-dire l'harmonie continue du progrès mécanique et du progrès humain » : ces ingénieurs « pouvaient être la science mise au service du travail et des travailleurs ; ils pouvaient être non seulement des valeurs techniques, mais des valeurs humaines ; ils pouvaient organiser non seulement les installations mécaniques, mais encore la solidarité, la prévoyance, l'équitable répartition des fruits du travail ; ils pouvaient, en introduisant tous les perfectionnements mécaniques, ménager les transitions, ouvrir doucement les débouchés nouveaux aux travailleurs éliminés par une machine, déterminer, par l'accord des producteurs, les limites que la production ne pouvait dépasser sans périls d'encombrement et de chômage ». Pour Jaurès, il y a eu un âge d'or de cet idéal harmonieux où les ingénieurs n'avaient pas encore été accaparés et « annexés » par le capital, et transformés en « serviteurs du dividende ». L'École polytechnique en a fourni le modèle exemplaire, de 1830 à 1848, mais l'idéal d'une élite mise au service du peuple s'est abîmé avec la disparition de la liberté politique au Deux Décembre. Il ne tient pourtant qu'à une restauration de la fraternité républicaine, souligne Jaurès, toujours confiant dans les virtualités heureuses de la technique, pour que « l'élite scientifique des classes moyennes retrouve avec joie les inspirations généreuses de la première heure[41] ». Le facteur humain est ainsi déterminant. Il doit garder la science sous contrôle et éviter la dégradation des élites du savoir en une technocratie perdant de vue les fins par leur asservissement aux moyens.

Les effets de la technostructure ne se réduisent cependant pas à la pression qu'elle exerce sur l'emploi et les salaires. Plus fondamentalement, son empreinte se fait aussi sentir sur la nature même du travail.Ici, Jaurès se fait plus pessimiste, soulignant la déshumanisation du travail industriel, anticipant les critiques de l'asservissement de l'homme à la machine, de la taylorisation jusqu'au travail en miettes dénoncé au

XXe siècle : « Il y a des millions de travailleurs qui sont réduits à une existence inerte et machinale. Et, chose effrayante, si demain on pouvait les remplacer par des machines, il n'y aurait rien de changé dans l'humanité[42]. »
Les ressources que Jaurès a puisées dans les sciences de son temps sont multiples. Le tour d'horizon accompli ici est limité, et d'autres orientations pourraient être mises en valeur. On pourrait souligner, en particulier, qu'à la fin du siècle les intellectuels socialistes ont cherché dans la référence aux sciences de la nature une inspiration pour élaborer une science du social . Pour le sociologue Émile Durkheim, condisciple de Jaurès à l'École normale, le partage devait se faire entre la science, à laquelle il revenait d'expliquer ce qui est et ce qui a été, sans spéculer sur l'avenir, et le socialisme, auquel incombait l'idéal, le programme d'une vie collective rêvée et de la reconstruction des sociétés[43]. Jaurès, quant à lui, n'a pas été un véritable théoricien des sciences de la société. En revanche, en homme de son époque, il a exprimé sa confiance dans le rôle qui était assigné aux sciences, pensant leur unité nécessaire à la restauration d'une pensée humaniste, loin de la spécialisation desséchante, et articulant les sciences de la nature et leur fonction sociale. Dans l'esprit des Lumières, il défend l'idée que le progrès technique serait vain sans le progrès des consciences, comme il le souligne pour les conquêtes spectaculaires de l'aviation dont il est témoin. D'ailleurs, la technique, ou la nature, n'est jamais seule en cause. Même dans des catastrophes qui paraissent résulter des purs caprices de la nature, que la science pourrait analyser, voire éviter, ce sont en général des facteurs sociaux et humains qui sont en cause. Ainsi de la crue de la Seine à Paris en 1910[44].
Bien que Jaurès soit confiant dans les promesses du progrès et de la science, comme le sont la plupart des hommes de son temps, on terminera sur une note plus sceptique, qu'il exprime en 1909, au spectacle des prouesses techniques des as de l'aviation : « Nous sommes encore au fond du gouffre d'ombre, de misère, d'ignorance et de mort où nous a jetés un formidable destin dont nous n'avons pas déchiffré la loi : et à travers le masque de la nuit troué d'étoiles, l'infini mystérieux nous regarde sans doute avec le même dédain qu'hier, ou avec la même pitié[45]. »Malgré les merveilleuses inventions et les conquêtes sur la nature, l'homme est toujours confronté aux énigmes de l'univers, celles-là même qui, d'un bout à l'autre de l'échiquier politique, ont mis en cause la capacité du volontarisme progressiste à contribuer à la résolution de la question politique et sociale.

LA (RE)CONQUÊTE DES CATÉGORIES POPULAIRES, HORIZON DES PARTIS D'OPPOSITION

06/10/2017 3' Chloé Morin

Après la décomposition, place à la recomposition. Et dans ce vaste mouvement par lequel chaque parti « d'opposition » se cherche un espace propre, il semble que les catégories populaires soient (re)devenues une cible de choix. Analyse par Chloé Morin, directrice de l'Observatoire de l'opinion de la Fondation, en partenariat avec *Libération*.
Au sein des Républicains, Guillaume Peltier invite une droite « qui ne sait plus parler aux instituteurs des écoles rurales, aux immigrés des quartiers populaires, aux agriculteurs désabusés » à « faire sa révolution populaire ». Xavier Bertrand, en retrait de la course à la présidence, revendique – au moins depuis sa victoire aux régionales dans les Hauts-de-France – une ligne « populaire et sociale ». Laurent Wauquiez ne cache pas sa volonté de réitérer le coup réussi par la droite en 2007, où Nicolas Sarkozy avait su parler à la « France qui se lève tôt ». À gauche, le Parti communiste n'en finit plus de répéter qu'il doit « redevenir le grand parti des classes populaires », tandis que La France insoumise s'est depuis de nombreux mois donné comme principal objectif d'arracher les classes populaires des « griffes » du Front national. Quand au Parti socialiste, il est englué depuis longtemps dans une hésitation stratégique entre la désormais célèbre « stratégie Terra nova » et ceux qui accusent la social-démocratie d'avoir favorisé l'essor des populismes de droite en abandonnant les classes populaires.

I - TOUS « POPULAIRES »

Bref, dans une société « de classes moyennes », où les « catégories populaires » entendues comme la somme des employés et ouvriers ont représenté 28,6 % des votants au second tour de la dernière élection présidentielle et les catégories « modestes » et « pauvres » 29,7 % (Ifop), plus un seul parti ne semble envisager d'avenir autre que « populaire ». Tous considèrent qu'il s'agit là du moyen le plus sûr d'incarner « le peuple » contre les élites, le mécontentement contre le pouvoir… et donc l'alternance de demain. Car dès lors que le clivage politique principal – en tout cas pour le moment – semble opposer une France « En marche » à une France oubliée, le parti qui saura séduire et souder ce deuxième groupe prend évidemment une option décisive pour les années qui viennent.
Mais derrière cette volonté de renouer avec les catégories populaires, il n'est pas uniquement question de préempter la France insécurisée, tenaillée par la crainte d'un déclassement social amplifié par l'éloignement des services publics, qui a voté « non » en 2005 et dont les rangs n'ont cessé de grossir depuis douze ans. Car cette France-là ne se limite pas, loin s'en faut, aux seules catégories populaires. Même si, rappelons-le, on peut considérer qu'ayant basculé en premier dans l'euroscepticisme, elles ont ouvert le chemin aux classes moyennes, professions intellectuelles précarisées, habitants des zones rurales ou encore cadres fragilisés, qui sont venus grossir les rangs de la « France du non » depuis une décennie.
Après tout, les milieux populaires votent plutôt moins que les autres – 24 % des employés et ouvriers se sont abstenus au premier tour de l'élection présidentielle, 52 % des employés et 57 % des ouvriers au premier tour des législatives, selon l'Ifop – et une bonne part semble solidement et durablement arrimée au vote Front national.
Au-delà de la rationalité électorale, il nous semble que cette centralité des catégories populaires dans les discours et les stratégies politiques s'explique d'abord et avant tout par des raisons symboliques.

II - RELÉGITIMER LE POLITIQUE

Tout d'abord, dès lors que la désaffection électorale des catégories populaires révèle la crise de confiance profonde qui frappe notre système politique, leur reconquête devient un combat central, presque une question de survie – en tout cas pour les partis dits « traditionnels ». Renouer avec elles, c'est chercher à mettre fin aux procès en « déconnexion », en inefficacité, en cynisme, en inutilité… C'est donc symboliquement relégitimer le politique. C'est se placer du côté des « dominés » au moment où le clivage peuple-élites, « gros »-« petits » s'est profondément installé dans nos représentations collectives. Et donc tenter, autant que possible, de rejeter sur les autres l'étiquette infamante « d'élite ». Il s'agit d'ailleurs souvent moins de reconquérir les catégories populaires que de faire le récit de cette reconquête.
Deuxième raison expliquant la centralité du combat pour la France populaire : la lutte contre le Front national. La conquête du vote ouvrier est une victoire symbolique majeure du Front national, notamment aux yeux d'une gauche dont l'histoire et l'imaginaire sont pétris de culture populaire et de luttes ouvrières. Au-delà de la gauche, c'est une blessure narcissique pour tous les « républicains ». Car derrière la sécession des catégories populaires, il y a la dévitalisation de l'imaginaire de l'ascension « au mérite », du travail, du respect des règles… Ce qui est en jeu, c'est donc la reconquête de la symbolique de la « promesse républicaine », qui reste une des rares espérances communes capables de fédérer un pays polyfracturé.
Par ailleurs, les « catégories populaires » sont un symbole politique d'autant plus utile que leur hétérogénéité semble autoriser toutes les instrumentalisations politiques. Rappelons que le glissement entre « classes ouvrières » et « classes populaires » s'est opéré, en sociologie, dans la seconde moitié du XXe siècle. La figure des hommes blancs ouvriers (souvent incarnée par le mineur

ou le métallo) a dû céder progressivement la place à d'autres groupes tels que les femmes, les employés, les immigrés. Et c'est cette hétérogénéité des classes populaires qui a ouvert la voie à des instrumentalisations politiques. À gauche, on a ces dernières années trop souvent réduit les « classes populaires » aux « Français d'origine immigrée », certains étant même allés jusqu'à cantonner le problème de la désaffection populaire vis-à-vis de la gauche à celui du « vote musulman ». À droite, on a pu faire croire que le « petit blanc » avait à lui seul vocation à incarner l'ensemble des catégories populaires avec lesquelles on souhaitait renouer. Prétexte utile, des deux côtés, pour justifier les discours « identitaires » ou « communautaires ».

III - PROMESSE RÉPUBLICAINE

Faut-il s'étonner qu'Emmanuel Macron soit finalement le seul qui n'ait pas, dans sa campagne, accordé un tel poids symbolique et politique aux « catégories populaires »? S'il ne leur a évidemment pas délibérément tourné le dos, elles ne constituent, de fait, pas un élément central de son récit politique, pas plus que de sa coalition électorale. Son parcours personnel et sa rhétorique entrepreneuriale comportaient peut-être une dimension aspirationnelle suffisante pour qu'il n'ait pas besoin de surjouer la proximité avec la France qui se lève tôt. Mais ne pourrait-il pas, lui aussi, finir par en avoir symboliquement besoin – dans un avenir plus ou moins proche ? Il est encore suffisamment « neuf » pour ne pas encore avoir besoin de l'étiquette « populaire » pour se repositionner du « bon côté » du clivage peuple-élites. Mais la nouveauté, par définition, s'use vite, et les dégagistes d'hier peuvent aisément devenir les dégagés de demain. Et déjà, le procès de « mener une politique pour les riches », « pour les patrons », gronde. Autant de raisons qui pourraient l'inciter, tôt ou tard, à (re)nouer lui aussi avec la France populaire – si ce n'est électoralement, du moins symboliquement.

petit-guide-bobards LOI TRAVAIL XXL

Il faut libérer le travail !

Avec ses ordonnances pour une nouvelle loi Travail XXL, Emmanuel Macron dit vouloir "libérer le travail". Il a raison ! C'est vrai que le travail est emprisonné dans les injonctions de rentabilité et les logiques financières. Il est urgent de redonner du pouvoir de décision aux salarié.e.s face aux employeurs. De desserrer l'emprise des actionnaires par de nouveaux droits pour les travailleurs.euses et les usagers.ères.

Libérer le travail, ça voudrait dire quoi ? Ce serait lui redonner du sens :

en finir avec les objectifs quantitatifs absurdes qui obligent à tricher et à mentir pour faire semblant de les atteindre. En finir avec l'obsolescence programmée, qui fait fabriquer des produits fragiles pour accélérer leur remplacement.

En finir avec l'obligation de vendre n'importe quoi sans se préoccuper des besoins réels des client.e.s et usagers.ères.

En finir avec les réductions d'effectifs qui obligent à travailler de plus en plus vite en sacrifiant la qualité des produits et des services, le travail "bien fait".

Ce serait lui redonner de la sécurité : offrir aux salarié.e.s et à leur représentant.e.s un droit de veto sur les restructurations et les délocalisations qui ferment leur avenir, instituer une garantie de revenu au salaire antérieur en cas de chômage ou de formation pour leur permettre de refuser les miettes d'emplois, les jobs jetables et mal payés qui précarisent leur vie.

Ce serait lui redonner du pouvoir : permettre aux salarié.e.s de peser sur les décisions d'investissements, associer les usagers et les clients aux choix de production et à la définition des services.

Libérer le travail, ça voudrait dire accorder aux salarié.e.s et aux parties prenantes concernées – riverain.e.s, usagers.ères, associations… – de nouveaux droits pour un travail plus vivable et plus sain, pour une société plus juste et pour la planète. Les ordonnances font exactement l'inverse !

Le projet de loi d'habilitation parle "d'améliorer la représentation des salarié.e.s dans les organes d'administration et de surveillance des sociétés dont l'effectif dépasse certains seuils". Mais les représentants des salarié.e.s, ultra-minoritaires dans les conseils d'administration, n'y auront aucun poids réel.

La fusion des instances représentatives éloignera les représentants de leur base : fini les délégués du personnel ou les élus CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) qui connaissent les salarié.e.s et le terrain, ils ou elles seront absorbé.e.s dans les instances centrales, d'entreprise ou de groupe. Le droit pour le patron de déclencher un référendum contre les syndicats, la réduction des sanctions et des délais de recours en cas d'abus, l'extension des contrats précaires…, toutes ces mesures asserviront un peu plus le travail au lieu de le libérer.

Pour mieux en diminuer le coût (économique) pour les actionnaires, non le coût (humain) pour nous toutes et tous, salarié.e.s, chômeurs.euses et précaires. Il est temps d'arrêter les bobards et de libérer réellement le travail ! Ce nouveau guide, fruit d'une collaboration entre Attac et les Economistes atterrés a vocation à y contribuer.

Bobard n°1 Les ordonnances, c'est légal, légitime et démocratique !

Pourquoi réformer le code du travail par ordonnances ?

"Pour des raisons d'efficacité et de rapidité", a déclaré Emmanuel Macron. En effet, ça va vite, trop vite. Les Assemblées commencent par voter une "loi d'habilitation", sorte de vague déclaration d'intentions. Puis le gouvernement rédige tranquillement les ordonnances à l'abri des regards indiscrets, et les publie après signature par le président.

La beauté de la chose est là : les ordonnances s'appliquent dès leur publication. Le Parlement doit à la fin ratifier des textes déjà en vigueur. C'est légal, puisque c'est prévu par l'article 38 de la Constitution. Reste à savoir si c'est légitime… "

Il a été élu pour ça" Emmanuel Macron a obtenu 24 % des voix au premier tour de la présidentielle, il a été ensuite élu par défaut contre Marine Le Pen. L'Assemblée a été élue avec une participation inférieure à 50 %, une première dans l'histoire de la République. Malgré l'"état de grâce" et la béatitude amorphe des grands médias, les sondages d'opinion montrent une majorité (61 %) de personnes opposées aux ordonnances.

"C'est légitime" Ça peut l'être pour des textes purement techniques, où la procédure d'ordonnances allège le travail des Assemblées. Mais pas pour des dispositions majeures comme celles ici discutées : la procédure réduit le rôle du Parlement au simple enregistrement.

Comme pour le 49-3, un refus de ratification des ordonnances signifierait une épreuve de force entre l'Assemblée et l'exécutif : peu probable avec la majorité écrasante, servile et inexpérimentée dont dispose Emmanuel Macron.

"C'est démocratique !" Evidemment non : sous couvert d'efficacité le but est de limiter tout débat sur le fond et de restreindre les possibilités de contestation par les parlementaires ou par les citoyen.ne.s. La démocratie n'est pas une opé- ration spéculative sur les marchés financiers, elle demande du temps pour l'information, la délibération et la décision. Le recours au 49-3 ou aux ordonnances pour imposer des régressions sociales majeures montre que nos gouvernants ont parfaitement conscience de l'illégitimité profonde de ces réformes.

"C'est banal"

De Gaulle et ses successeurs immédiats ont peu utilisé les ordonnances. C'est à partir de Jacques Chirac que la procédure devient courante : 405 ordonnances ont été ratifiées entre 1984 et 2013, dont... 307 entre 2003 et 2013. Cette augmentation est en partie liée à l'obligation de mieux assurer la transposition en droit français des directives prises par l'Union européenne.
Un autre signe de l'affaissement de la démocratie parlementaire, désormais jugée trop contraignante par nos élites pressées.

Bobard n°2 Le travail coûte trop cher !

C'est le père de tous les bobards, celui duquel tous les autres découlent, celui qui continue à être propagé quand tous les autres ont été démentis. C'est pourtant la fake news par excellence, la médaille d'or des "post-vérités" du Medef !
"Il faut baisser les salaires pour que les entreprises embauchent" Si les entreprises baissent les salaires, qui va acheter leurs produits ? Si les ventes diminuent, les entreprises investiront-elles ? Si les investissements baissent, qui embauchera ? Les patrons le disent eux-mêmes : ils embauchent si leurs carnets de commande sont pleins, pas si l'on baisse les salaires. "Le coût du travail est plus élevé en France qu'ailleurs" Les études de l'OCDE, de l'Union européenne et de l'INSEE convergent : le coût horaire du travail en France arrive en 5e position parmi les 28 pays membres de l'UE, derrière le Danemark, la Suède, la Belgique et le Luxembourg.
Dans la seule industrie manufacturière, il est en moyenne de 33,22 €, de 38,27 € en France et de 40,72 € en Allemagne. Rapporté à la productivité, le coût du travail est sensiblement le même dans les deux pays. "Les charges sociales écrasent les entreprises" Ce qui distingue la France des pays du Nord de l'Europe, ce n'est pas le niveau du coût du travail, mais sa structure : plus de cotisations sociales chez nous, plus de salaires nets mais aussi plus d'impôts ailleurs.
Pourtant depuis vingt-cinq ans, Balladur, Jospin, Fillon, Hollande n'ont cessé d'inventer de nouveaux allègements de cotisations sociales. Au niveau du SMIC, l'exonération est totale et elle est dégressive jusqu'au seuil de 1,6 SMIC.
Le "pacte de responsabilité" de Hollande a ajouté de nouveaux allègements, dont le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) : plus de 40 milliards d'euros par an
Et l'emploi ? Les études montrent qu'environ 150 000 emplois sont préservés, soit un coût annuel exorbitant de 250 000 € par emploi. La preuve est donc faite que les 6 millions de chômeurs.euses ne sont pas dus aux salaires trop élevés.
Pour en finir avec ce bobard Le "coût du capital", lui, est extravagant mais rarement mis en lumière. Des revenus indécents pour les grands patrons et hauts cadres, qui vont jusqu'à 1000 fois le SMIC ! Pour les actionnaires des entreprises du CAC 40, des dividendes qui ont atteint 46 milliards d'euros en 2017, un record depuis 2006.
D'où l'exigence de :
– subordonner toute exonération à la création effective d'emplois ;
– cibler toute aide vers les secteurs qui en ont besoin ;
– fixer un plafond à l'éventail des salaires versés dans les entreprises ;
– assurer l'égalité des salaires hommes-femmes ;
– refonder une fiscalité résolument progressive.

Bobard n°3 Le code du travail tue l'emploi !

"Libérer le marché du travail du carcan du code du travail en facilitant les licenciements, en boostant les contrats de projet et la négociation d'entreprise", voilà, pour Emmanuel Macron, le remède au chômage. "Il faut faciliter les licenciements pour embaucher" Ce bobard est vêtu des oripeaux de la science.
s'inspire d'une étrange théorie américaine des années 1980 qui explique le chômage par la faute des salarié.e.s stables (insiders). Ceux-ci auraient acquis, via les syndicats, une surprotection de leur emploi constituant une "rigidité" qui empêche le marché du travail de revenir au plein-emploi.
Selon cette théorie, les salarié.e.s stables auraient rendu les licenciements si difficiles que les employeurs n'oseraient plus embaucher des chômeurs (outsiders), de crainte de ne pouvoir les licencier. Il faudrait donc affaiblir les protections des salarié.e.s pour favoriser l'embauche. Mais cette théorie oublie l'asymétrie de la relation salariale, qui est la raison d'être du code du travail.
Ce sont les employeurs et non les salarié.e.s qui sont en position de force dans les négociations. Ce sont du reste les employeurs qui réclament et obtiennent depuis 40 ans des assouplissements du code du travail et ne respectent même plus la législation sur les CDD et l'intérim, prévus pour des cas précis mais aujourd'hui banalisés.
"La flexibilité réduit le chômage" Dans la vraie vie, si les employeurs renoncent à embaucher, ce n'est pas qu'ils ont peur d'avoir du mal à licencier (ils y arrivent très bien), mais en raison de l'incertitude qui pèse sur leurs carnets de commande ou des difficultés à trouver les compétences qu'ils recherchent – ce que l'INSEE vient à nouveau de rappeler
L'OCDE, qui poussait vigoureusement à la flexibilisation des marchés du travail du monde entier dans les années 1990, a constaté dès 2003 qu'on ne pouvait démontrer que ces réformes réduisaient le chômage. Ce constat n'a pas été démenti. Pire, après la crise de 2008-2009, des pays comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal, "bons élèves" des réformes libérales, ont facilité les licenciements, décentralisé la négociation au niveau des entreprises… et vu le chômage monter en flèche.
Pour en finir avec ce bobard L'insécurité de l'emploi gâche la vie de millions de gens sans bénéficier à l'économie.
Le CDI doit être la règle, le licenciement justifié par de réelles difficultés économiques, et le revenu garanti pendant les périodes de chômage et de formation grâce à une véritable sécurité sociale professionnelle.
1 https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/.../062017_ndc_ eclairage_emploi1.pdf

Bobards n°4 Licencier : une course d'obstacles pour les employeurs !

Il faudrait faciliter et "sécuriser" les licenciements pour permettre aux patrons de gérer correctement leur entreprise. Mais les licenciements sont-ils vraiment ce parcours du combattant qu'on nous décrit ?
"Les règles de licenciements sont trop rigides" Le CDI – 86 % des salarié.e.s – n'est pas forcément gage de stabilité. Un tiers des nouveaux CDI sont rompus au cours de la 1ère année ; pour les moins de 25 ans, c'est la moitié.
Les possibilités pour un employeur de rompre un contrat de travail sont nombreuses : la fin de la période d'essai (qui peut atteindre 8 mois pour un cadre), la rupture conventionnelle en accord avec ou par pression sur le/la salarié.e, le licenciement pour motif personnel ou économique.
L'indemnité minimale dans ce dernier cas est de 1/5e de mois de salaire par année d'ancienneté, faites le calcul ! Les réformes ont déjà été nombreuses afin de faciliter c es licenciements : appréciation très souple des difficultés économiques, raccourcissement des délais de recours, simplification du contrôle des plans sociaux par l'inspection du travail, introduction des accords "compétitivité emploi" qui permettent de baisser les salaires et de licencier les récalcitrants.
Nos règles de licenciement sont déjà très flexibles !

"Il faut sécuriser les entreprises" En cas de contestation d'un licenciement devant les prud'hommes, les ordonnances veulent instaurer un plafond d'indemnités qui s'imposerait alors aux juges. Cela revient à prévoir à l'avance les indemnités versées afin de réduire l'incertitude des employeurs quand ils violent la loi par des licenciements abusifs !

Plus l'entreprise est grande avec des moyens financiers importants, plus elle pourra budgéter tranquillement à l'avance des provisions pour licencier sans cause réelle ni sérieuse. Il n'y a qu'un pas vers la sortie de la convention n° 158 de l'OIT ratifiée par la France, qui oblige les employeurs à justifier les causes d'un licenciement.

Cela ouvre la voie au rêve des libéraux : instaurer un contrat de travail unique et précaire. Cette mesure est présentée comme favorisant les très petites entreprises et les PME, mais elle sert surtout l'intérêt de ses plus zélés avocats, les grandes entreprises du Medef. Pour en finir avec ce bobard

A l'heure où la perte de l'emploi est une angoisse du quotidien pour nombre de salarié.e.s, doivent-ils se résoudre à devenir jetables ? Les indemnités pour licenciement abusif doivent compenser la totalité du préjudice subi, les causes du licenciement doivent être réelles, sérieuses et justifiées, et le licenciement annulé s'il en va autrement.

Bobard n°5 Les accords d'entreprises, ça répond mieux aux nécessités du terrain !

Dans la foulée de la loi El Khomri, Emmanuel Macron veut étendre encore plus la prééminence des accords d'entreprise sur les accords de branche. Pour le temps de travail, les accords d'entreprise peuvent déjà imposer des règles inférieures aux accords de branche (travail sur 39 heures au lieu de 35, par exemple).

Les ordonnances Macron prévoient d'étendre la possibilité de faire "moins bien" que l'accord de branche à quasiment tous les domaines

Soi-disant pour tenir compte des particularités des métiers. "L'agriculture et l'industrie, le luxe et la coiffure ont peu en commun" En réalité dans une même branche professionnelle, les contraintes et les modes d'organisation du travail se ressemblent beaucoup : il n'y a guère de différence entre une chaîne de production de telle entreprise de l'automobile par rapport à telle autre.

Les accords de branche répondent donc aux spécificités des professions, tant en matière de droits et de protection des salarié.e.s que de processus de production. Pourquoi, alors, vouloir favoriser l'accord d'entreprise ? La réponse est simple : favoriser la course vers le bas. Penault et Reugeot dans le même bateau Prenons deux entreprises concurrentes imaginaires, Penault et Reugeot. Supposons que chez Penault, des syndicats aient réussi à maintenir les 35 heures payées 39 et obtenu la suppression du travail de nuit, délétère pour la santé. Supposons aussi, que chez Reugeot, l'on travaille 39 heures payées 39 et que l'on travaille de plus en plus la nuit, ce qui permet de mieux rentabiliser les machines. Inévitablement, les syndicats de Penault seront soumis à une pression forte de leur direction pour abandonner leurs avantages. Si l'on renonce à une régulation de la concurrence par les branches professionnelles, tout le monde sera tiré vers le bas.

En réalité, la faculté "d'adaptation" des entreprises n'est qu'un prétexte pour faire régresser les droits des salarié.e.s, jugés préjudiciables à la compétitivité des entreprises. Sinon, comment comprendre que la loi crée aussi des "accords de groupe" qui peuvent parfois couvrir des dizaines d'entreprises de secteurs complètement différents et que ces accords s'imposent aux accords d'entreprise ? Il s'agit, en fait, de permettre aux employeurs de négocier les régressions au niveau qui leur convient le mieux, là où le rapport de forces est le plus faible.

Plutôt que de faire primer les accords d'entreprise, il faut au contraire conforter les droits sociaux et libertés individuelles et collectives dans la loi (ordre public social) et renforcer le rôle des branches dans la régulation des normes, pour éviter le dumping social.

Hormis minimas salariaux conventionnels, classifications, mutualisation des financements paritaires, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, gestion et qualité de l'emploi.

Bobard n°6 La fusion des IRP renforcera le dialogue social !

Dans toutes les entreprises de plus de 50 salarié.e.s, un "comité social et économique" doit remplacer les instances de représentation du personnel (IRP) : délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Ce nouveau comité pourrait disposer également d'une compétence en matière de négociation d'accords d'entreprise.

Cela répondrait au besoin d'un "dialogue social simple", nécessaire "si l'on veut que les représentants des salarié.e.s aient une vision d'ensemble, une vision stratégique qui leur permette de peser sur l'avenir de l'entreprise"

"La fusion des IRP permet de simplifier le dialogue social" Un dialogue simple pour qui ? Par pour les représentants du personnel (RP). Car la fusion des instances aura d'abord pour conséquence une diminution radicale de leur nombre et ils seront noyés sous une tonne de sujets généraux, sans moyens ni compétences suffisants.

Elle les enfermera encore plus dans un face-à-face institutionnel, inégal, avec l'employeur, à distance des personnels. Car la fusion se fera au périmètre du CE, le plus vaste, ce qui revient à supprimer les instances de proximité (DP et CHSCT) : comment dans ces conditions représenter réellement le personnel ?

Comment assurer la prévention des risques professionnels et évaluer la pertinence des organisations, comment connaître et objectiver le travail réel des salarié.e.s, puisque la perte de proximité empêchera d'aller voir le travail de près et d'échanger avec les personnels sur les difficultés rencontrées ?

"La santé au travail sera pleinement préservée" Le gouvernement a annoncé la possibilité, par accord majoritaire, de maintenir des instances séparées, mais celles-ci n'auraient pas la personnalité morale. Les CHSCT "maintenus" ne pourront donc plus mener des actions en justice pour s'opposer à une réorganisation risquant de mettre en jeu les conditions de travail et la santé des salarié.e.s ou faire reconnaître un préjudice. Les employeurs pourront y raconter ce qu'ils veulent.

Les élu.e.s du personnel devront faire remonter aux élu.e.s du Comité social et économique les problèmes repérés, sans certitude qu'ils soient traités à leur juste mesure. La fusion des instances va éloigner les élus du travail et asphyxier la démocratie sociale, déjà très abîmée par les précédentes réformes (dont aucune évaluation n'a été faite).

Elle va de plus dissoudre la question du travail dans les questions économiques, salariales et de gestion des œuvres sociales, à rebours de ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour libérer le travail et favoriser l'emploi !

3 Dossier de presse du ministère du travail : http://travail-emploi.gouv. fr/grands-dossiers/renforcement-du-dialogue-social-et-economique/presse-dialogue-social

Bobard n°7 Le pouvoir des syndicats sera renforcé !

Le projet de loi d'habilitation prévoit la possibilité pour l'entreprise d'instaurer le "chèque syndical". Il serait financé, en tout ou partie, par l'employeur et mis à la disposition du/de la salarié.e pour financer le syndicat de son choix. Cette mesure semble inciter à l'engagement syndical très faible dans le secteur privé et renforcer le rôle des syndicats.

Le projet prévoit aussi de mieux former les élu.e.s et de lutter contre la discrimination syndicale. Toutefois, non seulement, le "chèque syndical" est contesté, mais les autres propositions du gouvernement sont très imprécises. "Les syndicats seront renforcés"

La loi El Khomri a déjà facilité l'adoption d'accords dérogatoires dans les entreprises en permettant aux syndicats minoritaires (mais ayant au moins 30 % des votes exprimés aux élections) de déclencher un référendum pour faire valider un accord refusé par les syndicats majoritaires.

Une étape de plus pour contourner les syndicats pourrait être franchie avec l'autorisation donnée aux employeurs de soumettre aux salarié.e.s un accord par référendum, même contre l'avis des syndicats.
Les salarié.e.s auraient-ils/elles le choix de s'opposer à des accords défavorables (temps de travail, salaires, conditions de travail… voulus par un employeur les menaçant de fermer leur entreprise ?
"Les relations de travail seront sécurisées" Un accord d'entreprise qui ne respecte pas la loi peut être annulé par le juge. Ce fut le cas de nombreux accords (forfait jour, temps de repos, durée maximum du travail…). Le projet du gouvernement fait bénéficier de nombreux accords d'entreprises d'une "présomption de conformité à la loi" : la charge de la preuve est inversée, ce sera aux syndicats de prouver l'illégalité de l'accord, le juge devra se prononcer sur les preuves avancées par les syndicats et non sur le texte d'accord lui-même.
Le rôle des juges prud'homaux a déjà été fortement réduit par la loi Macron de 2015, qui a rendu beaucoup plus difficile le dépôt de requêtes. Il pourrait encore diminuer : les juges seront privés de leur latitude à fixer les indemnités des licenciements abusifs et seront moins sollicités à cause du raccourcissement des délais de recours contentieux.
Avec la fusion des instances représentatives du personnel dans toutes les entreprises qui réduira le nombre de repré- sentants du personnel et leurs moyens, les ordonnances marginalisent les contre-pouvoirs des salarié.e.s et vident de tout contenu les pseudo-avancées sociales esquissées.
Tous micro-entrepreneurs, c'est l'avenir du travail !
C'est un bobard "en même temps" : il s'adresse aux jeunes et aux chômeurs.euses, appelé.e.s à se prendre en main, à être autonomes et modernes, et en même temps aux professions réglementées comme les taxis, sommés de renoncer à des "privilèges" d'un autre âge. "L'emploi indépendant devient la nouvelle norme" La montée récente de l'auto-entrepreneuriat fait l'objet de tous les fantasmes.
Pour les néolibéraux, on assisterait à la généralisation de l'entrepreneur autonome dans un monde concurrentiel et informatisé, tandis que certains idéalistes à gauche y voient l'avènement du travailleur enfin affranchi de l'aliénation et de la subordination à un employeur. Pourtant, le salariat résiste.
La part des non-salarié.e.s dans l'emploi total a considérablement reculé entre 1970 et les années 2000, notamment dans l'agriculture. Elle n'a commencé à remonter faiblement que depuis 2009, sous l'impulsion de la loi dite de "modernisation de l'économie" d'août 2008 encourageant le auto-entrepreneuriat.
Aujourd'hui, 11 % des emplois sont nonsalarié.e.s : plus que les 8-9 % des années 2000-2009, mais bien moins que les 20 % de 1970. Il n'y a pas de lame de fond. L'auto-entrepreneuriat a pourtant des effets majeurs sur l'emploi indépendant. Il déstabilise des professions indépendantes "classiques" : par exemple, pour exercer, les artisans taxi doivent réussir un concours et investir dans une licence et un véhicule. Ils font désormais face à des chauffeurs de plateformes, VTC ou Uber, n'ayant ni le certificat de taxi (la formation VTC est bien moins exigeante), ni la licence et contraint à des cadences infernales du fait de leurs faible niveau de rémunération.
Si cette concurrence a pu se développer, c'est parce que les pouvoirs publics ont ouvert la profession de taxi à des auto-entrepreneurs non professionnels. "L'auto-entrepreneuriat, c'est l'emploi d'avenir" Loin des clichés sur leur autonomie, les autoentrepreneurs sont souvent poussés vers ce statut par la précarité ou les discriminations des employeurs.
Plutôt qualifiés, ils cherchent à compléter les revenus d'une activité salariée précaire ou basculent malgré eux vers ce statut. quand ce ne sont pas d'ancien.ne.s chômeurs. euses ou inactifs.ves qui en obtiennent des revenus insuffisants. Leur subordination de fait à un client ou à un donneur d'ordre est fréquente, ces derniers cherchant à disposer d'une main-d'œuvre flexible sans assumer les obligations d'un employeur, une forme extrême d'exploitation.
L'ubérisation n'est pas l'avenir du travail. La précarité de ces emplois et la course au moins-disant social alimentent les revendications et les luttes de ces précaires. L'avenir, c'est la régulation de l'emploi indépendant, et sa réintégration dans le salariat quand il n'est pas indépendant.
Attac Nous ne sommes pas condamné.e.s à subir les ravages de cette mondialisation et le cynisme des élites.
Fondée en 1998 et présente dans plus de quarante pays, Attac est une association qui milite pour la justice sociale et environnementale et conteste radicalement le pouvoir pris par la finance sur les peuples et la nature. Attac mène des actions pour favoriser le développement d'alternatives et pour mettre sous contrôle citoyen les banques et multinationales prédatrices. Mouvement d'éducation populaire, l'association produit des analyses et expertises, participe à des manifestations et organise des événements et des mobilisations partout en France. Pour adhérer et soutenir Attac : https://france.attac.org
es économistes atterrés Association d'économistes et de citoyens, Les Economistes atterrés se donnent pour but d'impulser la réflexion collective et l'expression publique des économistes qui refusent la domination de l'orthodoxie néo-libérale. Ils interviennent dans le débat public pour proposer des alternatives aux politiques d'austérité budgétaire et salariale et de réformes libérales, alternatives basées sur la transition écologique et sociale.